

Armes sans frontières

Pourquoi un commerce mondialisé a besoin d'un contrôle mondial

La mondialisation a changé le commerce des armes. Les fabricants d'armes, opérant depuis un nombre croissant de pays, se fournissent en composants provenant du monde entier. Leurs produits sont souvent assemblés dans des pays aux lois peu regardantes quant à leur destination. Et les armes se retrouvent trop facilement dans de mauvaises mains.

Chaque année, plus de trois cents mille personnes sont tuées directement par des armes conventionnelles, et bien plus sont tuées, blessées, violées, déplacées de force et endeuillées à cause de la violence armée.

Les lacunes à l'échelle des contrôles nationaux augmentent rapidement et montrent à quel point ce commerce mondialisé a besoin de règles elles aussi mondiales. Le temps est venu pour un véritable Traité International sur le Commerce des Armes.



Résumé

'Mon pays a terriblement souffert - et continue à souffrir – des conséquences d'un commerce incontrôlé des armes... Nous ne fabriquons pas ces fusils, pourtant ils entrent dans notre pays, émettent notre sécurité et ont des conséquences désastreuses pour notre développement.'

Florella Hazeley, Réseau d'Action sur les armes légères de Sierra Leone, 9 juillet 2006

Les dépenses militaires ont augmenté régulièrement depuis 1999 et on s'attend à ce qu'elles dépassent les niveaux record de la Guerre Froide d'ici à la fin 2006. Jamais le commerce mondial des armes n'aura atteint un tel niveau.

Dans le même temps, le commerce des armes s'est "mondialisé", les armes étant assemblées avec des composants provenant du monde entier. Cela a révélé des lacunes importantes dans les réglementations actuelles. Ces lacunes permettent d'approvisionner en armes et en composants des destinations sous embargo, des groupes contrevenant aux lois internationales dans des conflits armés et des factions usant de ces armes pour violer les droits humains de manière flagrante.

Ce rapport montre comment les changements intervenus depuis le début des années 90 dans les modes de propriété et de production ont rendu les réglementations nationales impropres à empêcher les armes de tomber dans les mains de ceux qui en abusent. Les armes sont désormais communément assemblées à partir de composants provenant du monde entier, et aucune entreprise ou aucun pays n'est responsable de la production de l'ensemble de ces composants. Les entreprises elles-mêmes sont de plus en plus mondialisées, délocalisant leur production, créant des filiales étrangères et autres coentreprises, parfois dans des pays exerçant peu de contrôle sur la destination géographique des armes ou sur leur utilisation finale.

Face à une industrie des armes qui opère à l'échelle mondiale, les gouvernements ne peuvent plus se reposer simplement sur les traditionnels systèmes de contrôle des exportations au niveau national ou régional ; un contrôle efficace du commerce mondial des armes nécessite de nouveaux standards internationaux et des réglementations basées sur le droit international. Ce rapport conclut que les réglementations actuelles sont dangereusement dépassées et que les Etats doivent s'accorder sur un Traité International sur le Commerce des Armes légalement contraignant pour résoudre ce problème.

Le commerce mondial des armes fournit des armes pour la légitime défense nationale et pour des opérations de maintien de la paix et d'application de la loi conformes au droit international. Mais comme le montre ce rapport, il fournit également des armes à des gouvernements ayant fait leurs preuves dans l'usage inapproprié et illégal des armes contre des civils, en violation du droit humanitaire international. En outre, sans un contrôle adéquat, armes et munitions provenant du commerce légal peuvent trop facilement passer dans les mains de groupes armés ou impliqués dans le crime organisé.

Les producteurs d'armes traditionnels

Les membres du G8, dont quatre sont également membres permanents du Conseil de Sécurité de l'ONU, continuent à figurer parmi les plus importants fournisseurs d'armes ou autres équipements militaires utilisés dans les conflits et les violations des droits humains dans le monde entier. En 2005, les cinq grands pays exportateurs d'armes traditionnels – Russie, États-Unis, France, Allemagne et Royaume Uni – ont encore dominé les ventes globales des principales armes conventionnelles, avec environ 82 pourcent du marché.

Hormis la Chine, car on ne dispose pas de suffisamment de données pour les entreprises chinoises, 85 des 100 plus grands fabricants d'armes en 2003 avaient leur siège central dans le monde industrialisé. Ce rapport montre combien d'entre elles (y compris le canadien Pratt and Whitney, l'allemand Mercedes-Benz et le britannique BAE Systems) ont été impliquées dans des exportations d'armes depuis la Chine, l'Égypte, l'Inde et l'Afrique du Sud vers des destinations sensibles comme l'Indonésie, le Soudan et l'Ouganda. Dans chacun de ces pays de destination, ces armes ou équipements militaires ont servi à commettre des abus graves. Par exemple, des véhicules blindés fabriqués par Land Systems (OMC), une filiale sud-africaine de BAE Systems, ont été exportés en Ouganda et en Indonésie, et ce malgré la préoccupation que, dans ces deux pays, des véhicules blindés aient été utilisés pour commettre ou faciliter des violations des droits humains.

Rien n'indique que ces entreprises ont violé les lois ou les réglementations actuelles. Mais dans presque tous les cas étudiés, les exportations n'auraient pas été autorisées depuis le pays ou siège la maison mère de ces sociétés. Il est en effet difficile de déterminer si certaines de ces sociétés délocalisent leur production pour échapper à un contrôle relativement strict de leurs exportations directes. Le fabricant de pistolet autrichien Glock prévoit d'installer des filiales de production au Brésil, pays depuis lequel les exportations ne seraient plus soumises au Code de conduite européen sur les exportations d'armes. Le problème du contrôle se pose pour tous les pays impliqués dans le commerce des armes, pas seulement pour ceux qui abritent le siège central d'une multinationale de l'armement. Tous les gouvernements ont l'obligation de s'assurer que les armes et équipements de sécurité fabriqués, assemblés ou fournis par des entreprises sous leur juridiction ne facilitent pas de violations des droits humains ou du droit humanitaire international.

Les exportateurs émergents

Si les pays industrialisés restent les principaux exportateurs d'armes du globe, un nombre croissant d'entreprises issues de pays en voie de développement, appuyées par leurs gouvernements, gagnent une part significative du marché mondial des armes.

Le nombre de fabricants d'armes figurant dans le top 100 et basés dans des pays que l'on ne considérait auparavant pas comme des exportateurs importants a plus que doublé depuis 1990. Parmi ces exportateurs émergents on compte Israël (quatre entreprises au top 100), l'Inde (trois entreprises), la Corée du Sud (trois entreprises), et une entreprise pour le Brésil, Singapour et l'Afrique du Sud. Les chiffres manquent pour les firmes chinoises, mais il est communément admis qu'au moins trois d'entre elles sont des acteurs importants au niveau mondial. Dans ces pays, les réglementations sur les exportations d'armes varient et ne comportent pas toujours des critères ou des règles explicites pour l'autorisation de ventes

d'armes reflétant réellement les obligations du pays en vertu des lois internationales.

En 2002, le gouvernement indien a cessé de tenir une "liste noire" des pays considérés comme trop sensibles pour la vente d'armes. Ainsi, l'Inde a exporté au Myanmar (Birmanie) et au Soudan, deux pays qui, selon l'ONU et Amnesty International, violent systématiquement les droits humains et qui sont à présent placés sous embargo sur la vente d'armes par l'UE pour l'un et l'ONU pour l'autre.

Des contrôles contournés

Ces tendances dynamiques dépassent les efforts relativement lents de certains gouvernements pour contrôler les ventes d'armes. Depuis le milieu des années 90, l'Union Européenne, l'Organisation des Etats américains, l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe, le Groupe Wassenaar de 39 pays producteurs d'armes, ainsi que des organisations régionales dans l'Est, l'Ouest et le Sud de l'Afrique, se sont entendus sur des normes visant à contrôler les fournitures d'armes depuis et vers leur pays.

Toutes ces normes ont été utiles. Mais une majorité d'états ne les a pas appliquées de façon régulière et beaucoup ne les ont pas incorporées à leur réglementation nationale. Certains pays exportateurs émergents n'ont adhéré à aucune de ces mesures. C'est pourquoi un simple accord sur des normes n'a pour l'instant pas permis aux états d'exercer un contrôle très efficace sur l'action globale d'entreprises basées dans un pays et opérant dans d'autres pays

Comme le montre ce rapport, l'approvisionnement en composants dans le monde entier, la production délocalisée et la production et l'exportation par des filiales sont insuffisamment régulés par les moyens de contrôle actuels. Plus encore, toute régulation est sapée par un contrôle inadéquat des activités de courtage, de financement et de transport des armes et par l'absence d'un système global de surveillance axé sur l'utilisation finale des armes exportées.

Il est évidemment légitime de la part d'exportateurs émergents comme la Chine, l'Inde, Israël, l'Afrique du Sud ou la Corée du Sud de lutter pour augmenter leurs parts dans le marché mondial des armes comme dans d'autres secteurs de production. Pourtant, chaque Etat a le devoir de s'assurer que ses exportations répondent à ses obligations en vertu des lois internationales. En outre, il est dans l'intérêt sécuritaire, socio-économique et politique de chaque Etat de réglementer ses exportations, afin qu'elles n'encouragent pas les violations des droits humains, ou n'alimentent pas les conflits, et qu'elles ne détournent pas des ressources nécessaires à un développement durable, ce qui est à craindre quand des Etats achètent plus d'armes que ne le justifient leurs besoins légitimes en matière de défense nationale.

Lorsque des exportateurs émergents ou traditionnels souffrent d'un handicap concurrentiel parce qu'ils agissent de manière responsable et respectent le droit international, les états sont dissuadés d'agir conformément à leurs obligations en matière de droits humains. Chaque Etat a besoin de "règles du jeu équitables" que seul peut garantir un accord mondial contraignant sur des critères minimum pour un commerce international des armes acceptable.

Le coût humain

Le niveau de souffrances humaines causées par des ventes d'armes incontrôlées est tel qu'il rend indispensable une action politique de la part des gouvernements du globe. En moyenne, près d'un millier de personnes meurt chaque jour des suites directes de la violence armée. Beaucoup plus nombreuses encore sont les personnes blessées, endeuillées, violées et déplacées par des forces de sécurité officielles, des groupes armés, des bandes criminelles et d'autres individus armés. Entre un tiers et trois quarts des violations graves des droits humains, et 85 pourcent des meurtres rapportés par Amnesty International durant la dernière décennie ont impliqué l'utilisation d'armes légères. Un grand nombre de personnes – hommes, femmes, vieillards, enfants – meurt des conséquences indirectes des conflits armés : effondrement de l'économie, infrastructures de santé et de sécurité dévastées, maladies et famine.

Par exemple, les hélicoptères d'assaut, les avions de combat et les missiles sol-air fournis à Israël principalement par les Etats-Unis¹ mais souvent avec des composants fournis par d'autres pays, ont été utilisés dans les territoires occupés, et ont entraîné des centaines de morts et des milliers de blessés, en violation flagrante du droit humanitaire international. Dans le même temps, les groupes palestiniens armés ont utilisé des roquettes, des ceintures d'explosifs et autres bombes pour tuer et blesser des centaines d'Israéliens, et le groupe armé libanais Hezbollah a effectué des tirs de roquettes sur des zones civiles du Nord d'Israël.

L'accès facile aux armes n'encourage pas seulement les violations des droits humains et du droit humanitaire, il accroît aussi la menace exercée par des groupes armés et par le crime organisé. C'est particulièrement le cas pour les armes légères et de petit calibre. Par exemple, des grenades à main portant la marque d'une entreprise autrichienne et vraisemblablement fabriquées sous licence, probablement au Pakistan, ont été utilisées par des groupes armés dans de nombreuses attaques en Inde, au Bangladesh et au Pakistan, causant de nombreux morts et des centaines de blessés.

Par ailleurs, le commerce des armes a d'autres conséquences graves. Les achats en armement de certains gouvernements dépassent les besoins légitimes de la défense nationale, détournant des montants importants des budgets de la santé et de l'éducation. Le Service d'étude du Congrès américain a estimé le total des dépenses en armement de l'Asie, du Moyen-Orient, de l'Amérique Latine et de l'Afrique à 22 milliards de dollars en 2004, soit 8 pourcent de plus qu'en 2003. Cette somme aurait permis à ces pays de scolariser chaque enfant et de réduire la mortalité infantile de deux tiers d'ici à 2015, réalisant ainsi deux des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Beaucoup de mesures doivent être prises par les gouvernements pour s'attaquer aux causes des conflits, car les armes elles-mêmes ne créent pas la violence. Mais leur disponibilité contribue grandement à augmenter les meurtres, les souffrances et la peur. Un contrôle des ventes d'armes constitue dès lors un élément indispensable des efforts visant à créer un monde plus pacifique.

La nécessité d'agir

Un Traité International sur le Commerce des Armes, s'il est basé sur le droit humanitaire international et les droits humains existants, empêchera les transferts d'armes vers les zones de conflits où elles sont susceptibles d'aggraver les violations des lois précitées, sous la forme de tortures, de disparitions forcées, de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité ou de génocides. Ce traité aidera également à empêcher l'approvisionnement en armes d'agences de maintien de l'ordre qui utilisent ces armes pour commettre des violations graves et répétées des droits humains : exécutions extrajudiciaires, disparitions forcées et torture. Le Traité permettra aussi d'éviter les violations des droits économiques, sociaux et culturels fondamentaux, de réduire le détournement de ressources humaines et économiques nécessaires à un développement durable et aux efforts de réduction de la pauvreté, et enfin de réduire les flux d'armes vers les organisations criminelles et terroristes.

Ces deux dernières années, l'idée d'un Traité sur le Commerce des Armes basé sur le droit international a fortement gagné du terrain. La Campagne mondiale pour le contrôle des armes, bénéficiant du soutien de centaines d'organisations de la société civile, et de plus d'un million de personnes via la pétition « Un Million de Visage » a augmenté la conscientisation, influencé l'opinion publique et poussé les parlementaires et les gouvernements à mettre sur pied un Traité sur le Commerce des Armes. Jusqu'à présent, plus de 50 gouvernements ont publiquement accordé leur soutien à un tel traité et d'autres ont déclaré soutenir une réglementation légalement contraignante des ventes d'armes.

En octobre 2006, une réunion du 1^{er} Comité de l'Assemblée Générale de l'ONU, qui traite des problèmes de désarmement et de contrôle des armes, aura l'opportunité de donner un coup d'envoi à cet effort. Lors de cette session, tous les gouvernements devront décider d'un processus visant à introduire un Traité sur le Commerce des Armes efficace et légalement contraignant, qui établira des normes minimales mondiales pour les ventes d'armes. Ce traité devra empêcher les transferts d'armes susceptibles d'être utilisées pour des violations graves des droits humains, alimenter des conflits pétroliers ou freiner le développement.

D'ores et déjà, un groupe d'Etats menés par l'Argentine, l'Australie, le Costa Rica, la Finlande, le Japon, le Kenya et le Royaume-Uni a fait circuler un projet de résolution, afin que le processus commence en octobre. Bien que cette initiative bienvenue mentionne à raison un meilleur respect du droit international, y compris la Charte des Nations Unies et le droit humanitaire international, il n'y a pour l'instant aucune référence aux droits humains, et ceci doit être corrigé si l'on veut obtenir un traité efficace qui puisse sauver un nombre important de vies humaines.

La section 1 de ce rapport se penche sur la mondialisation du commerce des armes, y compris le rôle des exportateurs traditionnels et l'émergence de nouveaux producteurs d'armes importants. Des études de cas illustrent les aspects de l'évolution de l'industrie de l'armement et l'incapacité des lois existantes à contrôler cette industrie.

Les sections 2 à 4 illustrent plus en détail les changements survenus dans l'industrie de l'armement, en particulier l'intégration de composants provenant du monde entier, la délocalisation de la production et le recours à des filiales pour fabriquer les armes.

Les sections 5 à 8 examinent le coût humain et les efforts gouvernementaux entrepris jusqu'à présent pour réglementer les ventes d'armes, et montrent l'impuissance des mesures nationales et régionales. Le rapport conclut en

recommandant aux Etats d'œuvrer à l'introduction d'un Traité international légalement contraignant sur le commerce des armes.

1 Un commerce mondial

Si la croissance actuelle des dépenses militaires de la planète se poursuit, nous aurons dépassé d'ici à la fin 2006 les chiffres record atteints pendant la Guerre froide. Après une augmentation d'année en année depuis 1999,² on s'attend à ce que la dépense militaire globale atteigne cette année le montant sans précédent de 1.058,9 milliards de dollars,³ soit environ quinze fois les dépenses annuelles de l'aide internationale. Cette augmentation n'est pas due à la seule croissance des ventes d'armes, les dépenses militaires couvrant également d'autres coûts. Cependant, en 2005, on estime que les dépenses en armes au niveau mondial ont été à elles seules 34 pourcent supérieures à celles de 1996.⁴ La baisse de l'après Guerre Froide est bien finie.

Les dépenses militaires globales augmentent et étendent le marché du commerce mondial des armes. Cette croissance ne semble pas devoir s'interrompre, dans la mesure où ses causes fondamentales – la « guerre contre le terrorisme », les conflits en Irak, en Afghanistan et au Moyen-Orient, entre autres, et l'augmentation des dépenses militaires de grands pays en expansion – semblent parties pour durer.

Certaines dépenses militaires en augmentation sont le fait des pays les moins à même de se les permettre. Certains des pays les plus pauvres au monde, dont le Botswana, La République Démocratique du Congo, le Nigéria, le Rwanda, le Soudan et l'Ouganda, figurent au nombre de ceux qui ont doublé leurs dépenses militaires entre 1985 et 2000.⁵ En 2002-2003, le Bangladesh, le Népal et le Pakistan furent de ceux dont les dépenses militaires ont dépassé les dépenses en matière de soins de santé.⁶

Dans certains pays en voie de développement, les dépenses militaires élevées n'ont que peu de rapport avec les réels besoins en matière de défense nationale. En Angola par exemple, la proportion du PIB consacrée aux dépenses militaires a plus que doublé -atteignant 4,2 pourcent⁷-dans les deux ans *qui ont suivi* la fin, en 2002, d'une guerre longue de 27 ans.

Une partie de cette augmentation des dépenses militaires provient de la croissance des ventes d'armes dans le monde en développement. Le Service d'Etude du Congrès américain a estimé que, collectivement, les pays d'Asie, du Moyen-Orient, d'Amérique Latine et d'Afrique ont dépensé 22,5 milliards de dollars en armes en 2004, soit 8 pourcent de plus qu'en 2003 (chiffre estimé à \$20,8 milliards).⁸ Cette somme aurait permis à ces pays de scolariser chaque enfant et de réduire la mortalité infantile de deux tiers d'ici à 2015 (réalisant ainsi deux des Objectifs du Millénaire pour le Développement).⁹

Dans l'ensemble, les ventes internationales d'armes, après une baisse dans les années 1990, ont crû parallèlement à la croissance des dépenses militaires mondiales. Entre 2000 et 2004, la valeur approximative des exportations d'armes est passée de 35,6 milliards à 53,3 milliards de dollars, en prix constants de 2003.¹⁰ Cette augmentation ne prend pas en compte la plus grande partie du commerce de composants, un secteur en croissance rapide.

Entre 2000 et 2004, on estime que les 100 plus importants fabricants d'armes ont vu leurs ventes nationales et internationales d'armes conventionnelles passer de 157¹¹ à 268 milliards de dollars,¹² soit une hausse de près de 60 pourcent. Hormis la Chine, car on ne dispose pas de chiffres suffisants pour les entreprises chinoises, 85 des 100 plus grands fabricants d'armes en 2003 étaient des sociétés dont le siège se trouve dans le monde industrialisé¹³. Les entreprises Boeing et Lockheed Martin, basées aux Etats-Unis, dominaient la liste avec des ventes respectives de \$27,5 milliards et \$26,4 milliards.¹⁴

La mondialisation du commerce des armes

Le commerce des armes a non seulement augmenté, mais il est maintenant plus "mondialisé" que jamais, suite à la transformation continue et cumulative de l'industrie depuis au moins le début des années 1990.

Les 100 plus grands fabricants d'armes ne se contentent plus simplement de fabriquer des armes. Ils intègrent des composants venus du monde entier. En analysant la diffusion des armes et de la puissance militaire dans le monde, une étude de la mondialisation a établi en 1999 que rares étaient les autres domaines dans lesquels la mondialisation avait été aussi importante, couvrant aussi visiblement l'ensemble de la planète, et... aussi (potentiellement) catastrophique.¹⁵

A l'instar des produits de la plupart des autres industries, très peu de pièces d'équipement militaire sont de nos jours fabriquées intégralement dans un seul pays. Au contraire, les composants proviennent du monde entier, des filiales de production sont mises sur pied dans de nouveaux pays, souvent des pays en voie de développement, négociants et vendeurs se multiplient, les technologies sont vendues, et les fabricants produisent leurs armes de marques à de nombreux endroits.

Les principaux fabricants d'armes occidentaux ont des partenaires dans d'autres pays, ce qui leur permet de développer et pénétrer de nouveaux marchés, tout en fournissant une technologie de pointe à leurs partenaires.¹⁶ Au Moyen Age, il a fallu deux siècles à la technologie de pointe (les armes à feu) pour être diffusée dans le monde entier, de la Chine vers l'Europe. Au vingt-et-unième siècle, le transfert se fait beaucoup plus rapidement.

Comme le montre l'Encadré 1, les entreprises occidentales ne sont pas les seules à se fournir en composants dans le monde entier. Le cas examiné montre que des entreprises chinoises et coréennes travaillent de la même manière.

Encadré 1: la technologie allemande dans le monde entier

Chine

Depuis la fin des années 1970, environ 100.000 moteurs conçus par l'entreprise allemande Deutz ont été livrés à la Chine, ou construits dans le pays sous licence à partir de composants originaux. Un des partenaires de Deutz en Chine est l'entreprise industrielle de défense Norinco. D'après le contrat avec Deutz, Norinco n'est pas autorisé à utiliser de moteurs construits avec des pièces Deutz originales à des fins autres que civiles.

Mais selon des informations fournies par Deutz,¹⁷ Norinco a acquis la capacité technique pour copier les moteurs Deutz en utilisant des pièces de fabrication locales au lieu des composants originaux. Ces moteurs ont apparemment été adaptés à des séries de véhicules blindés de transport de troupe Norinco, fabriqués aussi bien pour le marché intérieur que pour l'exportation. Ainsi, par exemple, l'ancien véhicule Type 63 a été produit en grande quantité et exporté vers de nombreux pays, comme la République Démocratique du Congo, l'Irak, la Corée du Nord, le Soudan et d'autres. D'autres véhicules blindés de transport de troupes chinois ont été équipés de copies de moteurs Deutz, notamment le Type 85,¹⁸ le Type 90¹⁹ et le nouveau WZ551B.²⁰

La Chine a longtemps livré des blindés, dont le Type 85, au régime militaire du Myanmar.²¹ Ce pays fait l'objet d'un embargo de l'UE sur les armes, qui interdit la vente de tout équipement, y compris les véhicules blindés, s'il est susceptible de servir à la répression intérieure. Pourtant, cet embargo ne couvre pas les accords de production sous licence, ce qui signifie qu'il peut facilement être contourné.

Iran

L'Organisation des Industries de Défense iranienne aurait utilisé les plans de ce Type 90 chinois pour construire sa propre variante, le "Boraq", également équipé d'un moteur inspiré de la conception Deutz.²² D'après *Jane's Defence Weekly*, le Boraq est proposé à de nombreux pays d'Afrique et du Moyen-Orient et « des sources militaires de la région montrent qu'au moins un pays a déjà pris livraison de véhicules Boraq ».²³

Egypte

Le véhicule blindé de transport de troupes égyptien Fahd a été conçu par l'entreprise allemande Thyssen Henschel, et les premiers prototypes ont été construits en Allemagne. La production en série a ensuite été reprise par l'entreprise égyptienne Kader, qui a livré les premiers véhicules à l'armée égyptienne en 1986. Le Fahd est essentiellement un camion Mercedes-Benz équipé d'une armure blindée. Des blindés de transport de troupes Fahd ont été exportés vers l'Algérie, le Soudan et la République Démocratique du Congo, autant de pays où les violations des droits humains ont été continues et de grande ampleur. A la mi-2003, la production totale pour le marché intérieur et l'exportation était estimée à près de 1.000 unités.²⁴

Corée du Sud

Le blindé de transport de troupes sud-coréen *Barracuda* fabriqué par Daewoo (maintenant Doosan Infracore Defense) peut porter une mitrailleuse 7.62mm ou 12.7mm et des rangées de lance-grenades fumigènes. Il a aussi un châssis fabriqué par Mercedes-Benz basé sur les camions Unimog. En 2005, *Jane's Defence Weekly* a rapporté que Daewoo a vendu 44 *Barracudas* à l'Indonésie,²⁵ pays vers lequel il est peu vraisemblable que l'Allemagne aurait autorisé une exportation directe, en raison des violations avérées des droits humains par les forces armées indonésiennes.

Pendant la Guerre Froide, seules les super-puissances disposaient d'une production nationale d'armement autosuffisante ; aujourd'hui, aucun pays ne dispose d'une industrie autonome en matière d'armement.

En juillet 2006, Javier Solana, le responsable des Affaires Etrangères de l'UE, a dit : "il est clair pour tous qu'aucun d'entre nous ne peut plus faire cavalier seul en matière de défense". Il parlait de la décision des 22 membres de l'UE d'ouvrir leurs soumissions aux entreprises de l'ensemble de l'UE pour le plus gros de leur équipement militaire.

Même les Etats-Unis dépendent de la fourniture de composants du monde entier et une part petite mais croissante de l'industrie militaire américaine est maintenant dans des mains étrangères. En effet, l'une des tendances actuelles pour les fusions et les acquisitions de cette industrie est que les entreprises étrangères achètent les entreprises américaines, afin d'obtenir des commandes militaires des Etats-Unis. La plus grosse transaction unique en 2005 a été l'achat de l'américain United Defense par le britannique BAE Systems pour 4,2 milliards de dollars.²⁶

Les fusions ont atteint un sommet dans les années 1990. En 1998, Boeing, Lockheed Martin, Raytheon et Northrop Gruman étaient devenus les géants du marché mondial, et continuent aujourd'hui à figurer dans le top cinq des plus importantes entreprises d'armement au monde.²⁷ Les ventes et les fusions se poursuivent et, comme dans d'autres secteurs, créent des entreprises d'envergure mondiale.

Les exportateurs émergents

Les pays exportateurs d'armes émergents ne représentent encore qu'une petite partie de l'industrie totale en comparaison avec les cinq Etats qui dominent traditionnellement le marché des armes depuis des années (Etats-Unis, Russie, Royaume-Uni, France et Allemagne). On estime que les ventes de ces cinq pays ont représenté 82 pourcent de toutes les ventes importantes d'armes conventionnelles en 2005.²⁸ Pourtant, des exportateurs tels que le Brésil, la Chine, l'Inde, Israël, le Pakistan, Singapour, la Corée du Sud, l'Afrique du Sud et la Turquie jouent un rôle croissant dans le commerce mondial des armes.

D'autres, comme la Jordanie et la Malaisie, développent activement leur industrie militaire et leur potentiel d'exportation.

Le nombre de fabricants d'armes figurant dans le top 100 et basés dans des pays que l'on ne considérait auparavant pas comme des exportateurs importants a plus que doublé depuis 1990. Des entreprises du Brésil, d'Inde, d'Israël, de Singapour, d'Afrique du Sud et de Corée du Sud figurent désormais dans le top 100 mondial.²⁹ De nombreuses entreprises chinoises y figureraient aussi si elles avaient été prises en compte dans l'étude. Dans ces pays, les réglementations sur les exportations d'armes varient et ne comportent pas toujours des critères explicites ou des règles pour l'autorisation de ventes d'armes reflétant réellement les obligations du pays en vertu des lois internationales.

Dans beaucoup de ces pays, la production vise l'exportation. Ainsi, en Israël par exemple, malgré un important marché de défense national, deux-tiers de la production d'armes serait destinée à des acheteurs étrangers.³⁰ Les quatre entreprises du pays figurant au top 100 – Israel Aircraft Industries, Elbit, Rafael et Israel Military Industries – doivent rechercher le gros de leurs bénéfices à l'étranger.³¹

Les transferts de technologie et de capacité de production d'armes sophistiquées augmentent. L'Eurocopter Group, une filiale d'EADS (European Aeronautic, Defence and Space Company), prétend être le plus grand fabricant d'hélicoptères au monde, avec 16 filiales sur cinq continents et plus de 2.500 clients dans 139 pays.³² Eurocopter a joué un rôle-clé dans le transfert de technologie et de capacité de production vers quatre pays – la Chine, l'Inde, l'Afrique du Sud et la Corée du Sud – nouveaux venus sur le marché des hélicoptères armés et de combat.

A l'autre extrémité du spectre technologique se trouvent 92 pays produisant des armes légères et de petit calibre.³³ Au moins 14 pays, dont par exemple l'Égypte et la Corée du Nord, fabriquent l'omniprésent fusil d'assaut Kalachnikov.³⁴ En juin 2006, le *Financial Times* a révélé que la Russie avait fourni 30.000 Kalachnikov au Venezuela dans le cadre d'une transaction de 54 millions de dollars qui permettrait également au Venezuela de devenir le premier producteur du fusil le plus vendu au monde dans l'hémisphère occidental.³⁵

De la même façon, il y a maintenant 76 pays qui fabriquent des munitions d'armes légères, et leur nombre augmente.³⁶ En mai 2006, une étude sur le marché noir à Bagdad a trouvé des munitions fabriquées dans des usines de sept pays différents : Bulgarie, Chine, République Tchèque, Hongrie, Roumanie, Russie et Serbie.³⁷ En 1998, on a rapporté qu'une usine installée à Eldoret, au Kenya, produisait environ 20 millions de chargeurs de munitions par année après avoir

importé l'équipement de production de Belgique à la fin des années 1990.³⁸

Une autre indication de cette mondialisation de l'industrie des armes est la participation des entreprises aux expositions militaires internationales. Des chercheurs de la campagne Control Arms ont analysé la participation à plusieurs foires internationales de l'armement ces dernières années. A Eurosatory 92, un salon international de la défense tenu à Paris, il n'y avait que deux entreprises extra-européennes, toutes deux en provenance du Moyen-Orient. A Eurosatory 2006, le tableau était radicalement différent, avec 52 exposants du Moyen-Orient et 10 de la Région Asie-Pacifique. A l'IDEX, une exposition annuelle de défense aux Emirats Arabes Unis, le constat est le même. Entre 1999 et 2006, la participation d'entreprises de l'Asie-Pacifique a plus que doublé, et celle des entreprises de l'Asie du Sud-est a triplé. A DSA 2006, une exposition annuelle en Malaisie, on a constaté une augmentation significative de la participation d'entreprises indiennes, malaisiennes, sud-coréennes et turques par rapport aux années précédentes, comme le montre le tableau ci-dessous :

Participation d'entreprises indiennes, malaisiennes, sud-coréennes et turques à l'exposition DSA, en 1996 et 2006³⁹

Pays	1996	2006
Inde	0	17
Malaisie	36	55
Corée du Sud	8	15
Turquie	5	32
TOTAL	49	121

Si ces chiffres n'indiquent pas nécessairement une augmentation des ventes militaires des producteurs émergents, ils montrent cependant clairement une tendance à la multiplication des entreprises provenant de pays qui ne sont pas des exportateurs d'armes traditionnels et qui tentent de prendre pied sur le marché mondial des armes.

S'il est légitime de la part de ces pays de chercher à développer leurs industries et de concurrencer les fabricants traditionnels, la plupart de leurs gouvernements doivent encore développer des outils de contrôle efficaces pour leurs exportations d'armes, même si cela peut être dans l'intérêt de leur propre sécurité nationale. L'Encadré 2 nous en donne un exemple.

Encadré 2: L'Inde, un futur géant mondial des armes?

En 2005, l'Inde était devenue l'un des dix plus grands acheteurs militaires au monde.⁴⁰ Elle est également en train de devenir un important pays fabricant et exportateur d'armes, en étendant ses liens avec l'industrie mondiale. La politique actuelle de défense indienne stipule que les fournisseurs de toutes les grandes importations militaires doivent en échange fournir à l'Inde certains avantages - généralement des emplois ou des technologies - susceptible d'améliorer son potentiel technique et de fabrication.⁴¹ Cette politique augmentera le potentiel de l'Inde en tant qu'exportateur.

En 2001, l'Inde a supprimé son interdiction sur les investissements étrangers dans le secteur de l'armement afin de permettre, d'après Jane's Defence Industry, « des transferts de technologie grandement nécessaires ». ⁴² A présent, la production d'armes conventionnelles figure au nombre des domaines dans lesquels l'Inde devient compétitive à l'échelle mondiale.

En 2002, le Ministre de la Défense indien, George Fernandes, a annoncé l'annulation de la "liste noire" gouvernementale des pays trop sensibles pour les exportations d'armes.⁴³ Depuis 2003, l'Inde aurait exporté vers le Myanmar⁴⁴ et le Soudan,⁴⁵ deux pays qui, selon l'ONU, violent les droits humains de manière systématique et font l'objet d'un embargo sur les armes, par l'UE pour l'un et l'ONU pour l'autre.

Il y a donc un risque que le développement futur de l'industrie militaire indienne entraîne des exportations d'armes et d'équipement de sécurité vers des destinations où ce matériel pourrait être mal utilisé.

Hindustan Aeronautics (HAL), une des trois entreprises indiennes du top 100 mondial,⁴⁶ fabrique des hélicoptères Cheetah sous licence de l'entreprise française Aerospatiale.⁴⁷ En 2004, HAL a obtenu la licence de production d'appareils Hawk du britannique BAE Systems.⁴⁸

De la même manière, Bharat Dynamics, une autre entreprise du Top 100, fabrique le missile antitank Milan et a signé en 2003 un nouvel accord avec l'européen MBDA, qui, selon les mots de Bharat, leur permettrait de "concentrer maintenant leur attention sur le marché des exportations, en particulier dans la région de l'Asie du Sud-est".⁴⁹

Indian Ordnance Factories a décidé en 2004 de créer une entreprise commune avec Israel Military Industries pour produire en Inde des projectiles et des cartouches hautement explosifs, dans le but, selon un analyste militaire, de «générer des dizaines de millions de dollars supplémentaires en exportations vers des pays tiers». ⁵⁰ Et selon certaines sources, en juillet 2006, l'Inde se serait portée candidate pour établir une unité de fabrication d'armes légères d'Ordnance Factories en Egypte pour y produire des fusils Excalibre sous licence.⁵¹

En 2005, *Jane's Defence Weekly* a rapporté que la Russie (qui dispose elle-même de contrôles relativement faibles sur les exportations d'armes) et l'Inde ont décidé de créer une co-entreprise pour construire et exporter des missiles de croisière, visant une production annuelle de 370 missiles.⁵²

Bien que l'Inde ait été l'un des premiers pays à suspendre les livraisons d'armes au Népal lors de la recrudescence des violences au début 2006, elle n'applique toujours pas de réglementation cohérente pour éviter que ses exportations n'alimentent dans d'autres pays des violations flagrantes des droits humains. Mais les réglementations indiennes ne sont pas les seules à être loin de la perfection. Le fait que les gouvernements européens et israélien n'exercent que peu ou pas du tout de contrôle sur la

destination finale des armes coproduites en Inde témoigne aussi d'une faille majeure dans leurs systèmes de contrôle à l'exportation.

2 Des composants venus du monde entier

Presqu'aucune arme moderne n'est fabriquée intégralement en un lieu unique. Déjà en 1994, *The Economist* révélait que les Etats-Unis « ne peuvent lancer un seul missile ou un seul avion sans l'aide de trois entreprises japonaises » (qui fournissaient la céramique protégeant l'électronique high-tech).⁵³ En 2004, l'US Air Force a annoncé un programme de test de rayonne d'origine étrangère, utilisée en aéronautique dans les boucliers thermiques de missiles et les embouts des moteurs de fusées. Elle a déclaré qu' «il n'y a plus de fournisseur intérieur ».⁵⁴

D'une part, les principales entreprises cherchent à se fournir là où la technologie est la meilleure, ou là où les coûts sont les plus bas. D'autre part, beaucoup de gouvernements ne tiennent plus à importer des armes finies, mais plutôt à incorporer la technologie étrangère dans des armes qui seront assemblées dans leur propre pays. L'Encadré 2, qui traite de l'Inde, a montré des exemples de cette tendance.

L'Encadré 3 montre que des multinationales émergentes, comme le brésilien Embraer, tout comme des entreprises américainaméricaines dépendent de nombreux fournisseurs pour la fabrication de leurs composants, y compris pour des armes destinées à des régions où les acheteurs et les utilisateurs ne sont pas suffisamment contrôlés.

Encadré 3

Les hélicoptères Apache américainsaméricains

L'hélicoptère de combat AH-64 'Apache' est fabriqué par Boeing aux Etats-Unis, et a été massivement utilisé par les forces américaines en Afghanistan et en Irak. L'Apache comporte une grande part de composants d'origine étrangère. Selon les mots de John Schibler, directeur de la construction de l'Apache chez Boeing: "Il y a plus de 6.000 pièces dans l'Apache, fabriquées littéralement dans le monde entier".⁵⁵

L'Apache a été fourni aux armées d'Egypte, de Grèce, des Émirats arabes unis, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, du Koweït, d'Israël et du Japon. Israël a utilisé les Apaches dans les Territoires Occupés et lors des récents affrontements entre l'armée israélienne et le Hezbollah, dans nombre d'opérations qui ont entraîné des victimes civiles.⁵⁶

Ainsi, selon Human Rights Watch,⁵⁷ « des munitions tirées depuis un hélicoptère Apache israélien ont touché le car de Zein Zabad à 40 mètres à peine de l'Hôpital de Najem, blessant neuf occupants. »⁵⁸ Selon Human Rights Watch, « il n'y avait aucune preuve d'activité militaire du Hezbollah à proximité de l'hôpital au moment de l'attaque. »

Le gouvernement britannique a affirmé n'avoir fourni directement à Israël aucun système d'armement important comme ces hélicoptères Apache, mais des fabricants d'armes britanniques fournissent des composants pour les Apaches, des systèmes de gestion de la puissance et des pièces du rotor aux casques de vol équipés d'un écran intégré pour les tireurs. Boeing se fournit également en pièces pour l'Apache aux Pays-Bas et en Irlande, des pays qui, selon le Code de Conduite de l'UE, devraient également refuser l'exportation de systèmes d'armement complets à Israël. Israël a pourtant obtenu des Apaches équipés de composants fabriqués dans ces pays.

Les avions de combat brésiliens

En 2004, l'entreprise brésilienne Embraer a intégré la liste des 100 principaux fabricants d'armes au monde.⁵⁹ En 2005, Embraer a commencé à fournir 25 avions Super Tucano à l'armée de l'air colombienne, qui risque de les employer contre des civils. Le Super Tucano est armé de deux mitrailleuses et dispose de quatre points d'ancrage pour des armes ou de l'essence.⁶⁰ En 2003, il a été rapporté que l'entreprise utilisait « plus de 13 fournisseurs étrangers » pour fabriquer cet avion. Par exemple, les sièges éjectables sont britanniques⁶¹ et les radios allemandes.⁶² Il a été rapporté en 2006 que les avions destinés à la Colombie seraient propulsés par des moteurs de Pratt and Whitney Canada, une filiale de United Technologies Corporation, basée aux Etats-Unis.⁶³ Il est peu probable que le Canada, l'Allemagne et le Royaume-Uni eussent autorisé l'exportation d'un avion de combat complet vers la Colombie.

Pas plus tard qu'en 2004, des inquiétudes se sont exprimées quant au bombardement aérien de zones civiles en Colombie,⁶⁴ dans le cadre d'un long conflit où des civils ont été tués par l'armée, les paramilitaires et les forces de la guérilla.

Dans de nombreux autres pays, des entreprises construisent également des armes en intégrant des composants venus du monde entier. En Ukraine, Kharkiv Morozov assemble des blindés de transport de troupes avec des composants venus d'Italie et des Etats-Unis.⁶⁵ En Israël, Bul Transmark et Israel Military Industries ont fabriqué des pistolets avec des pièces de l'entreprise italienne Tanfoglio.⁶⁶ Et Singapore Technologies Kinetics, dans une coentreprise avec l'entreprise turque Otokar, construit des blindés contenant des moteurs et des transmissions provenant des Etats-Unis.⁶⁷ C'est maintenant la pratique standard de l'industrie militaire dans le monde entier.

Composants “à double usage” et “off-the-shelf”

La fourniture de composants pour des systèmes d'armement constitue aujourd'hui la plus grosse part des ventes d'armes mondiales. Beaucoup de ces composants ne sont pas seulement utilisés dans les systèmes d'armement, mais peuvent aussi être utilisés dans de nombreux produits civils. Dans certains pays, les exportations de matériel exclusivement militaire sont négligeables par rapport aux exportations de telles pièces « à double usage ». L'Irlande par exemple a émis en 2002 des licences d'exportation de

produits « à double usage » pour une valeur de 4,5 milliards d'euros, soit plus de cent fois le volume des exportations militaires officiellement autorisées comme telles pour la même année (seulement 34 millions d'euros).⁶⁸ Les produits à double usage posent de vrais défis aux législateurs, mais ces défis ne sont pas insurmontables.

Comme l'explique un analyste, les technologies qui permettent d'obtenir les armes modernes sont souvent les mêmes que celles qui « révolutionnent des aspects de la vie quotidienne, de la caisse du supermarché aux communications privées ».⁶⁹ Les fabricants d'armes et les armées nationales empruntent régulièrement la technologie et les applications de la production civile. Dans de nombreux cas, ils utilisent des composants disponibles dans le commerce et issus d'industries civiles hautement mondialisées. Par exemple, les processeurs de signal numérique utilisés dans les plus récents lecteurs DVD se retrouvent aussi dans les dispositifs de guidage ou d'acquisition de cible des systèmes de missiles des avions de combat,⁷⁰ et la technologie des circuits intégrés à micro-ondes utilisée dans les missiles Hellfire et les hélicoptères de combat Apache Longbow se retrouve également dans les antennes paraboliques et les téléphones mobiles.⁷¹ Certains pays ont des règles très sévères pour le contrôle de leurs exportations qui incluent tout équipement partant vers certaines destinations. De telles règles s'appliquent aussi aux technologies COTS (« Commercial Off The Shelf », littéralement, « produits commerciaux sur l'étagère », autrement dit des produits standard et disponibles). Mais le plus souvent, même les composants à double usage fabriqués spécifiquement pour les systèmes d'armement ne font l'objet d'aucun contrôle national à l'exportation puisqu'ils n'apparaissent pas sur les listes spécifiques de matériel militaire ou à double usage.⁷²

Encadré 4: Land Rovers tueuses

En mai 2005, les forces de sécurité ouzbèques ont ouvert le feu sur des manifestants, tuant des centaines de personnes, dont des femmes et des enfants, dans la ville d'Andijan.⁷³ Les troupes ouzbèques ont utilisé des Land Rovers équipées de pinces à fusils et d'autres accessoires militaires pour se rendre sur la scène du massacre du 13 mai et pour se couvrir pendant qu'elles pointaient leurs fusils sur des civils sans armes.⁷⁴

En juillet 2005, un ministre du gouvernement britannique a confirmé que « les Land Rovers en question avaient été fournies par une entreprise turque au gouvernement turc, qui ensuite les avait données au gouvernement ouzbek ». ⁷⁵ Environ 70 pourcent de ces Land Rover militaires turques sont fabriquées à partir des composants de l'entreprise Land Rover basée au Royaume-Uni (propriété de Ford depuis 2000, et précédemment de BMW à partir de 1994). Ces composants ne sont pas listés comme des marchandises militaires ou à double usage, de sorte que le gouvernement britannique n'a aucun contrôle sur leur exportation ou réexportation.

Si l'on reconnaît qu'il est difficile de contrôler l'exportation d'articles n'apparaissant sur aucune liste de contrôle des exportations de matériel militaire ou à double usage, il est clairement inacceptable que 70 pourcent des Land Rover militaires utilisées pour commettre des violations graves des droits humains échappent à l'actuelle système britannique de contrôle des exportations. A titre de contraste, des produits comme les casques militaires, les parachutes de cargaison et les pneus à l'épreuve des balles figurent sur la liste Wassenaar des marchandises militaires et à double usage, et sont donc soumis à des licences d'exportation d'armes. Selon la réglementation de l'UE, tout article apparaissant sur la liste européenne de contrôle des biens à double usage a besoin d'une licence d'exportation. Cependant, les composants à double usage qui ne figurent pas sur cette liste mais qui sont exportés pour être incorporés à des systèmes d'armement ne sont contrôlés que s'ils sont destinés à des armes nucléaires, chimiques ou biologiques, ou lorsque leur destination finale fait l'objet d'un embargo sur les armes.⁷⁶ Le pays exportateur d'origine ne pratique aucun contrôle sur une éventuelle réexportation de systèmes militaires contenant des composants à double usage (listés ou non) fournis par leur pays.

Pourtant, un Traité sur le commerce des armes *pourrait* faire une différence, comme le montre l'encadré ci-dessous.

Que devraient faire les gouvernements ?

Composants d'armes

Tous les composants destinés explicitement à l'armement devraient être soumis à un contrôle à l'exportation et à la réexportation. Tous les états qui fournissent ces composants devraient s'assurer que les mêmes normes de contrôle à l'exportation sont appliquées tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Cela pourrait se faire par le biais d'un accord sur un système de contrôle avec des normes contraignantes basées sur le droit international pour toutes les exportations d'armes, y compris les composants d'armes – comme défini dans un Traité sur le Commerce des Armes.

Les Etats ne devraient pas autoriser la fourniture de tels composants sans une connaissance complète du système d'armement dans lequel les composants doivent être intégrés, et une évaluation sérieuse de son utilisation finale quant au risque potentiel de violation grave du droit international, y compris les droits humains et le droit humanitaire. Pour que cela fonctionne dans la pratique, les gouvernements devraient adopter des réglementations strictes en matière d'exportation, qui prennent en compte l'identité de l'utilisateur final, son historique en matière de respect des lois internationales, et l'importance des composants dans le produit fini.

Réexportation de composants

En plus de contrôler les exportations directes, les gouvernements devraient également introduire un système de contrôle des réexportations pour les composants les plus importants lorsqu'ils sont intégrés à un équipement militaire.

Par exemple, dans le système américain actuel, pour une liste spécifique de pays "amis", le pays réexportateur doit seulement annoncer la réexportation au gouvernement des Etats-Unis dans un délai de 30 jours avant celle-ci. Pour toutes les autres destinations, toute réexportation doit obtenir un licence d'exportation supplémentaire du gouvernement des Etats-Unis.⁷⁷ Pourtant, cette politique ne garantit pas qu'un pays « ami » n'abusera pas du système, ou qu'une réexportation ne sera pas autorisée pour des raisons politiques vers un utilisateur final « sensible ».

Un tel système de contrôle devrait aussi être appliqué aux composants importants qui n'apparaissent sur aucune liste spécifique de technologies "sensibles" mais qui sont néanmoins destinés à être utilisés dans des systèmes d'armement. Cela s'appliquerait par exemple à des produits comme les moteurs, les systèmes de transmission ou les technologies électroniques ou informatiques, utilisés pour des équipements militaires ou policiers. Ces réglementations sont déjà largement appliquées par les gouvernements pour les composants dans les cas où le fabricant ou l'exportateur pense (ou devrait savoir) que ces composants pourraient être utilisés dans des armes de destruction massive. Ces réglementations sont aussi appliquées par les membres de l'UE, mais seulement lorsque l'arme auquel s'intègrent les composants est destiné à un pays ou à un destination sous embargo.

3 Permis d'armer

Jusque dans les années 1930, les fabricants d'armes autorisaient généralement la production de leurs armes sous licence dans d'autres pays industrialisés. Par exemple, le Royaume-Uni et les Etats-Unis ont accordé une licence de production de moteurs d'avions au Japon pendant les dix ans qui ont précédé Pearl Harbour⁷⁸ – première démonstration de la nécessité d'une réglementation efficace.

Jusque dans les années 60, moins de cinq systèmes d'armement conventionnels faisaient l'objet d'une licence de production dans des pays en voie de développement.⁷⁹ Depuis, ces licences se sont rapidement multipliées, d'abord encouragées pendant la guerre froide par les transferts vers les pays amis de l'URSS et des Etats-Unis, puis, ces dernières années, par des considérations d'ordre plus commercial. Dans certains cas, il s'agit en fait de coproduction, puisqu'il y a collaboration dans la production et l'assemblage des armes.

L'Encadré 5 ci-dessous donne des exemples de cette tendance de l'industrie militaire. Malgré les restrictions européennes et américaines sur les ventes d'armes à la Chine, ces Etats ont autorisé leurs entreprises à conclure des accords de fabrication et d'approvisionnement avec des firmes chinoises pour la production de nouveaux hélicoptères de combat chinois. L'incapacité des gouvernements américain, canadien et européens à assurer un contrôle à l'exportation adapté aux changements dans les modes de production de l'industrie de l'armement montre aussi qu'ils n'ont

aucun contrôle sur la réexportation d'armements comme ces hélicoptères de combat.

Encadré 5 : Le nouvel hélicoptère de combat chinois

La Chine a déjà exporté des hélicoptères militaires vers de nombreux pays, dont le Soudan. On ignore si ce sont ceux-là précisément qui ont été utilisés dans des attaques contre des civils soudanais. Néanmoins, il existe de nombreux cas documentés d'hélicoptères tuant des civils dans l'interminable conflit soudanais, qui a causé des morts civiles dans tous les camps.

Ainsi, le 21 février 2002, une attaque menée par un hélicoptère gouvernemental s'est soldée par la mort de 17 civils, de nombreux blessés, et l'interruption d'une opération de distribution de vivres menée par le Programme Alimentaire Mondial de l'ONU.⁸⁰ Et, en juin 2004, après des attaques terrestres contre des civils, des hélicoptères gouvernementaux ont lancé des roquettes sur des villages.⁸¹

En 2005, *Jane's Defence Weekly* a révélé que des entreprises européennes et nord-américaines contribuaient au développement par la Chine d'un nouvel hélicoptère militaire de combat, le Z-10. « La Chine achète des savoir-faire et des technologies « off-the shelf » destinées directement à un programme militaire », disait l'article.

D'après cet article, les entreprises impliquées dans le programme de développement du Z-10 étaient entre autres le canadien Pratt and Whitney, qui a livré les turbomoteurs,⁸² et la firme anglo-italienne Augusta Westland, qui aurait aidé au développement des lames du rotor, de la transmission et de la boîte de vitesse du Z-10.⁸³ L'entreprise américaine Lord Corporation fournirait des composants pour le modèle Z-9 et aurait listé le Z-10 comme un programme-client, avec des pièces à fabriquer sur place.⁸⁴ L'entreprise Européen Aeronautic Defence and Space (EADS), qui est basée en France et en Allemagne et possède maintenant la filiale Eurocopter, aurait fourni la transmission du Z-10 dans le cadre d'un accord de co-développement.⁸⁵

Rien n'indique que ces entreprises sont toujours impliquées dans le programme, ou qu'elles aient violé quelque loi ou réglementation. Ces exemples illustrent l'intention des entreprises étrangères, et la faiblesse des restrictions américaines, canadiennes et européennes existantes sur les ventes d'armes à la Chine, ainsi que l'impuissance de ces Etats à exercer un contrôle sur la réexportation de matériel militaire produit sur place avec des pièces et l'expertise provenant de leur propre pays.

On ignore vers quel pays le Z-10 sera exporté, mais compte tenu de l'historique des exportations d'hélicoptères et d'autres armes depuis la Chine vers des destinations problématiques comme le Soudan, on peut craindre que le produit fini, comportant des pièces européennes et américaines, soit exporté de Chine vers des destinations ou des utilisateurs finaux que n'auraient pas admis les Etats-Unis ou l'UE. Ces failles mises en lumière dans les systèmes américain et européen de contrôle des exportations prouvent la nécessité d'une réglementation mondiale pour le commerce des armes.

La Chine n'est pas seule à fournir des armes au Soudan. Selon de nombreuses sources, des entreprises russes et biélorusses ont vendu des avions militaires et des composants ; des tanks, des véhicules et

de l'artillerie sont arrivés de Pologne, de Russie et de Biélorussie ; et des armes légères et de petit calibre sont venues de France, d'Iran et d'Arabie Saoudite. Des négociants en armes britanniques et irlandais ont également essayé de fournir des avions, des véhicules et des pistolets.⁸⁶

Quand des entreprises accordent des licences de production à l'étranger, les armes et tout autre équipement militaire ou de sécurité produits peuvent être destinés aux forces de sécurité officielles du pays producteur, mais peuvent également être destinés au marché de l'exportation. Pourtant, presque aucun pays n'a mis sur pied de contrôles efficaces des accords de production sous licence. De ce fait, ils n'ont pour ainsi dire aucun contrôle sur les niveaux de production ou sur les réexportations d'armes produites sous licence à l'étranger par des entreprises sous leur juridiction.

Le niveau de contrôle varie. Le gouvernement américain exerce un certain contrôle sur l'exportation depuis d'autres pays d'armes coproduites avec des entreprises américaines. Les US International Traffic in Arms Regulations (ITAR) comportent une clause pour tous les accords de licence de fabrication qui stipule que "aucun transfert, exportation, vente ou autre utilisation de l'article sous licence n'est autorisé dans tout pays, en dehors de celui pour lequel la fabrication ou la vente est autorisé dans la présente licence, sans l'accord écrit préalable du gouvernement américain (...) ».⁸⁷

Dans le même ordre d'idée, en juillet 2006, la Russie a accordé une licence de production du nouveau fusil AK-103 au Venezuela, mais a imposé la condition qu'aucun de ces fusils ne puisse être exporté sans l'accord de la Russie.⁸⁸ Mais il n'existe pourtant toujours pas de norme légale universelle pour la production d'armes sous licence, et de nombreux gouvernements n'ont introduit aucun contrôle sérieux quant à ces exportations qu'ils n'autoriseraient pas eux-mêmes.

Quand les choses tournent mal, de nombreux gouvernements peuvent être affectés. En 2004, quelqu'un a lancé une grenade à main sur le Haut Commissaire britannique au Bangladesh alors que ce dernier y visitait un lieu de pèlerinage. La grenade à main était vraisemblablement du même type que celles utilisées dans d'autres attaques perpétrées par des groupes armés dans la région.⁸⁹ Des grenades à main portant la marque d'une entreprise autrichienne, Arges, et selon toute vraisemblance fabriquées sous licence au Pakistan, ont été utilisées par des groupes armés dans de nombreuses attaques en Inde, au Bangladesh et au Pakistan, faisant d'innombrables victimes.⁹⁰ D'après le *Washington Times*, les mêmes grenades conçues en Europe et fabriquées au Pakistan furent jetées sur le Parlement indien en 2001 lors d'une attaque menée par des militants armés.⁹¹ Aucun des gouvernements impliqués n'avait de contrôle efficace sur qui avait accès à ces grenades.

Jusqu'à présent, peu de gouvernements ont montré assez de volonté politique pour contrôler la production d'armes sous licence à travers le monde. Néanmoins, une réglementation efficace pourrait contribuer de manière significative à sauver des vies. L'encadré qui suit montre comment une telle réglementation pourrait être mise sur pied.

Que devraient faire les gouvernements?

Tous les accords de production internationale d'armement conclus par des entreprises devraient être approuvés au cas par cas par les gouvernements d'origine de ces entreprises avant d'être mis en œuvre.

Aucun permis de production d'armes sous licence ne devrait être accordé s'il y a le moindre risque que les armes produites à l'étranger soient employées en violation des obligations de ces gouvernements en vertu du droit international, y compris les droits humains et le droit humanitaire, ou en contradiction avec d'autres réglementations existantes en matière de non-prolifération, comme l'obligation d'empêcher les attaques terroristes, le crime violent ou organisé, d'éviter l'aggravation de l'instabilité ou insécurité régionale, et d'éviter un impact négatif sur le développement durable.

Aucun permis de production sous licence ne devrait être accordé sans contrat légalement contraignant, au moins sur les limites de production et les lieux d'exportation autorisés pour le produit. Toute exportation vers un utilisateur final non mentionné dans le contrat original devrait être soumise à l'autorisation préalable de l'entreprise accordant la licence et de son gouvernement.

Les contrats de licence devraient être renouvelés régulièrement afin que les risques de détournement puissent être réévalués, et le contrat modifié en conséquence.

Ces procédures deviendraient obligatoires à l'échelle nationale dans le cadre d'un Traité international sur le Commerce des Armes.

4 Filiales : la propriété sans la responsabilité ?

Le 20 février 2006, la BBC et le journal ougandais *The Monitor* ont rapporté que sept véhicules blindés avaient été utilisés pour disperser les partisans du Dr. Kizza Besigye, candidat de l'opposition aux élections nationales remportées quelques jours plus tard par le Président Museveni. Plusieurs personnes auraient été blessées, dont deux gravement, lorsque les véhicules blindés, équipés de pistolets mitrailleurs, sont entrés dans la foule.⁹²

Les mêmes véhicules blindés Mamba ou des véhicules similaires auraient été utilisés contre une manifestation de l'opposition à Kampala le 15 février.

Ces véhicules blindés Mamba ont été fabriqués en Afrique du Sud par Land Systems OMC, une entreprise à laquelle le gouvernement

ougandais avait aussi commandé 12 véhicules blindés de transport de troupes RG-12 en 2005, d'après l'Inspecteur Général de Police ougandais en prévision de la « période active des élections ».⁹³

Depuis novembre 2004, Land Systems est une filiale de l'entreprise britannique BAE Systems,⁹⁴ qui possède 75 pourcent de ses actions.⁹⁵ Mais Land Systems était déjà largement propriété britannique depuis 1999, et a fourni à l'Ouganda depuis cette année-là un total de 20 Mamba et véhicules blindés RG-31.⁹⁶ La soumission sud-africaine de 2004 au Registre des Armes Conventionnelles de l'ONU indique que des véhicules blindés Casspir, fabriqués à l'origine par BAE Land Systems (OMC), ont également été exportés vers Indonésie, et ce malgré les preuves que l'Ouganda et l'Indonésie ont utilisé des véhicules blindés pour commettre ou encourager des violations des droits humains.⁹⁷

Les contrôles sud-africains sur les exportations d'armes sont relativement stricts, et le gouvernement doit éviter les exportations vers tout pays où ces armes sont susceptibles d'être utilisées pour de graves violations des droits humains. C'est pour cette raison que les licences d'exportations vers l'Ouganda ont été interdites pendant toute une période durant les années 1990, mais ont ensuite été à nouveau autorisées.

Pourtant, les forces armées ougandaises semblent avoir commis suffisamment d'abus pour que l'on craigne qu'une mauvaise utilisation des véhicules blindés dépasse les incidents pré-électoraux mentionnés ci-dessus. En décembre 2005, un jugement de la Cour Internationale de Justice a condamné les forces armées ougandaises pour avoir « commis des meurtres, des tortures, et infligé d'autres traitements inhumains à la population civile congolaise... incité au conflit ethnique, enrôlé des enfants et... violé leurs obligations envers le droit international des droits de l'homme et le droit humanitaire international. »⁹⁸ Amnesty International et d'autres organisations ont documenté de nombreux cas de violations graves du droit international par les forces armées ougandaises en République Démocratique du Congo, et particulièrement en Ituri.⁹⁹ Ce cas montre donc à quel point les contrôles du Royaume-Uni sur ses productions sous licence à l'étranger sont insuffisants

Durant cette période, le gouvernement britannique n'a autorisé aucune exportation de véhicules militaires de Grande-Bretagne vers l'Ouganda. Rien n'indique que BAE Systems ou le précédent propriétaire britannique savaient nécessairement ce que faisait leur filiale. Dans la plupart des cas, la réglementation actuelle consacrée aux exportations britanniques ne fait porter aucune responsabilité aux entreprises britanniques pour les agissements de leurs filiales.¹⁰⁰ Dans ce domaine, la réglementation des Etats-Unis est plus stricte, et lorsque des composants d'origine américaine sont incorporés à des

systèmes d'armes fabriqués par des filiales, ces filiales sont soumises au contrôle américain sur les exportations.

Malheureusement, les Etats-Unis semblent être le seul pays au monde à exercer un tel contrôle.¹⁰¹ En mars 2006, le parlementaire Roger Berry, président du *Quadripartite Committee* britannique, un comité parlementaire supervisant les exportations d'armes du Royaume-Uni, a décrit cette lacune de la loi britannique comme « totalement inacceptable ».¹⁰² Le rapport d'août 2006 du *Quadripartite Committee* sur le contrôle des exportations d'armes recommande au gouvernement britannique des propositions avancées pour réglementer « les exportations de filiales étrangères dont la majorité des actions est détenue par une société mère britannique ou pour lesquelles une propriété bénéficiaire britannique peut être établie. »¹⁰³

Que devraient faire les gouvernements?

Les exportations d'armes de filiales étrangères pour lesquelles la société mère possède des intérêts de contrôle devraient être contrôlées par le gouvernement de la société mère.

Cette obligation devrait être intégrée à un Traité international sur le Commerce des Armes accepté et appliqué par tous les Etats.

5 Les contrôles nationaux et régionaux

Les réglementations nationales et régionales sur les armes constituent des éléments indispensables pour un système capable de faire cesser les transferts d'armes qui entraînent des souffrances humaines inutiles. Mais ces réglementations sont faciles à contourner. Il est difficile de déterminer si certains fabricants d'armes tentent délibérément de les contourner mais, comme le montre ce rapport, tel est parfois le résultat obtenu.

En 2004 à Sao Paulo, l'entreprise autrichienne Glock a enregistré une nouvelle filiale, Glock do Brazil. Glock est l'un des plus grands fabricants de pistolets au monde, avec des ventes totales de 2,5 millions d'armes dans plus de 100 pays.¹⁰⁴ A l'heure de l'écriture de ce rapport, l'usine de production prévue par Glock au Brésil attend encore une autorisation officielle. Si elle l'obtient, ses exportations ne seront pas soumises au code de conduite européen qui dicte aux pays membres de refuser les permis de ventes d'armes à des pays en situation de conflit.¹⁰⁵

Comme expliqué dans le chapitre 1 de ce rapport, les grands fabricants d'armes internationaux sont mus par des motifs économiques : réduction des coûts, quête de nouveaux marchés et partage des coûts de développement des nouveaux produits. Mais quelles que soient leurs motivations, leurs pratiques mondialisées d'externalisation, de production sous licence et de coentreprises

rendent plus difficile la tâche des gouvernements de contrôler les ventes d'armes dans le monde entier.

Dans le même temps, certaines entreprises et certains nouveaux pays exportateurs essaient d'asseoir en partie leur compétitivité en profitant de leur manque de réglementation stricte. Ils pourront ainsi réaliser des transactions « sales » que d'autres gouvernements n'autoriseraient pas. La stratégie nationale de la Jordanie pour étendre son assise industrielle scientifique de défense se définit elle-même dans les termes suivants : « assurer que les technologies de base et les produits puissent être fabriqués, commercialisés et fournis sans être soumis à des contrôles externes en matière d'exportation ou de licences.»,¹⁰⁶

Les initiatives pour contrôler les ventes d'armes

Cependant, les mêmes années qui ont vu l'expansion de l'industrie des armes mondialisée ont également vu se multiplier les initiatives visant à améliorer les contrôles sur les exportations d'armes, bien que la plupart se basent sur des instruments non contraignants au niveau légal.

En 1993, l'OSCE (Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe) a approuvé des Principes régissant les transferts d'armes conventionnelles afin d'éviter les exportations susceptibles d'être utilisées dans des violations des droits humains. Puis, en 1996, le plus puissant groupe multilatéral de pays producteurs d'armes, les 39 États de l'Accord de Wassenaar, a approuvé les « Eléments Initiaux » d'un régime de contrôle des armes et d'échange d'informations. Ces éléments ont ensuite été amendés pour produire les « Objectifs, Directives et Procédures incluant les Eléments initiaux » actuellement en vigueur dans les pays participants, y compris le « Guide des meilleures pratiques pour les exportations d'armes légères et de petit calibre », adopté en 2002, qui inclut également l'exigence d'éviter les exportations susceptibles d'être utilisées pour des violations des droits humains.¹⁰⁷ Cependant, parmi les nouveaux pays exportateurs listés dans le Chapitre 1 de ce rapport, seule l'Afrique du Sud est signataire de cet Accord.

En 1998, l'Union Européenne, menée par la France et le Royaume-Uni, a adopté un Code de Conduite sur les Transferts d'Armes, qui stipule lui aussi que des armes ne doivent pas être exportées là où il y a un « risque clair » de répression intérieure ou d'agression extérieure. La même année, les gouvernements d'Afrique australe ont décidé de durcir leurs contrôles sur les ventes d'armes, dans le cadre d'un plus large Programme d'Action Régional sur les Armes Légères et de Petit Calibre, faisant lui-même partie du processus ayant mené au Protocole relatif au Contrôle des Armes à feu, des Munitions et d'Autres Matériels Connexes adopté par la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA) en 2001. Cependant, ce

protocole n'intégrait pas de normes tirées du droit international en matière de droits de l'homme et du droit humanitaire international.

En 1999, 20 gouvernements de l'Organisation des États Américains ont adopté une Convention Interaméricaine sur la Transparence dans les Acquisitions d'Armes Conventionnelles.

En 2004, les gouvernements d'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique ont adopté le Protocole de Nairobi, composé de critères destinés à régir les ventes d'armes dans leur région frappée par la guerre. Le «guide des meilleures pratiques» adopté en 2005 pour ce protocole contient des conditions détaillées relatives à la nécessité de protéger le droit international en matière de droits humains et le droit humanitaire, ainsi que le développement durable.

En 2005, les sept pays du « Sistema de la Integración Centroamericana » (SICA) ont adopté un Code de Conduite sur les Transferts d'Armes. En 2006, 15 présidents d'Afrique de l'Ouest ont conclu un accord légalement contraignant sur le contrôle des transferts d'armes légères et de petit calibre dans leur région, basé sur le moratoire volontaire de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest. (CEDEAO) observé depuis 1998. Cet accord régional de contrôle des ventes d'armes contient de nombreuses dispositions qui pourraient être reprises dans un Traité Mondial sur le Commerce des Armes.

Les seuls accords mondiaux légalement contraignants qui s'appliquent explicitement aux transferts internationaux d'armes sont le Protocole de l'ONU sur les armes à feu (additionnel à la Convention des Nations Unies contre le crime organisé transnational de juillet 2000), et les embargos sur les armes occasionnels décidés par le Conseil de Sécurité de l'ONU. Tous deux ont leurs limites. La portée du Protocole de l'ONU sur les armes à feu est restreinte aux armes légères et de petit calibre et ne s'applique pas aux transactions entre deux États. Il ne remet donc que très peu en question les politiques ou pratiques actuelles des gouvernements et n'aborde pas explicitement les transferts d'armes par des gouvernements vers des régions soumises à un conflit armé ou dans lesquelles il est probable qu'elles soient utilisées pour des violations de droits humains. Il s'agit néanmoins d'un accord légalement contraignant potentiellement applicable au niveau mondial. Les embargos de l'ONU sur les armes sont parfois politiquement sélectifs et généralement introduits lorsqu'une crise humanitaire liée aux armes est déjà en cours. De plus, la mise en oeuvre de ces embargos s'est révélée laborieuse.¹⁰⁸

En juillet 2006, une conférence de l'ONU sur les armes légères et de petit calibre a échoué à déboucher sur un accord, bien qu'une majorité d'États, dont les gouvernements de l'UE et de beaucoup de pays d'Afrique et d'Amérique latine, ait soutenu une réglementation accrue du commerce international des armes légères et de petit

calibre. Grâce au processus décisionnel par consensus de cette conférence, un petit nombre de pays, notamment les Etats-Unis, est parvenu, en refusant toute réunion supplémentaire, à empêcher tout résultat concret.

Pour résumer, les réglementations nationales et régionales sur les ventes d'armes internationales ne manquent pas. La plupart de ces initiatives ont été des étapes utiles. Mais aucune d'entre elles n'a permis de mettre en place des mécanismes permettant un contrôle efficace des ventes d'armes et d'équipement à double usage conformément à des normes strictes qui résoudraient les problèmes décrits dans ce rapport. Cet échec est dû en partie au fait que ces initiatives qui ne sont que nationales ou régionales s'attaquent à un commerce de plus en plus *mondial*.

Les manquements des réglementations actuelles

La plupart des réglementations évoquées plus haut ne sont que des accords politiques; et non des traités légalement contraignants. La plupart n'ont également qu'une portée régionale et ne s'appliquent qu'à un nombre limité d'Etats. Elles sont exposées à l'interprétation des gouvernements. N'ayant pas force de loi, elles ne peuvent forcer les Etats à rendre des comptes sur la manière, vigoureuse ou pas, dont ils les appliquent.

En 1998, les quatre plus grands exportateurs d'armes de l'UE - la France, l'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni - ont refusé 127 demandes de licences d'exportation. En 2005, les refus ont atteint le nombre de 217,¹⁰⁹ ce qui indique que la mise en œuvre du Code de Conduite a amené ces Etats à refuser plus souvent des ventes d'armes sensibles. Pourtant, les pays de l'UE continuent d'exporter des armes vers des destinations sensibles, où ces armes risquent d'être utilisées en infraction aux critères du Code européen. En 2005, des études ont montré que des membres de l'UE ont accordé des licences d'exportation d'armes vers la Chine, la Colombie, l'Ethiopie, l'Erythrée, l'Indonésie, Israël et le Népal, entre autres destinations.¹¹⁰ En l'absence d'informations plus transparentes et détaillées sur la nature des armes fournies, leur nombre, l'identité des acheteurs et l'emploi qui leur est réservé, il est impossible de conclure que le Code de Conduite de l'UE est parvenu à faire cesser toutes les exportations susceptibles d'alimenter les conflits armés, les abus de droits humains et la pauvreté.

En outre, comme l'a illustré ce rapport, le Code n'a en rien empêché les entreprises européennes d'exporter leur production vers des pays comme le Brésil, la Chine ou l'Inde, entre autres, depuis lesquels les armes peuvent être exportées avec relativement peu de contrôle visant à empêcher qu'elles soient utilisées pour commettre des abus

graves. Les contrôles à l'exportation de ces pays ne prennent pas en compte de critères ou de directives reflétant les responsabilités effectives de ces Etats en regard des droits humains internationaux et du droit humanitaire.

En Afrique de l'Est et de l'Ouest, où les gouvernements ont maintenant adopté des instruments légalement contraignants, les approvisionnements en armes se poursuivent car ces traités doivent encore être traduits en lois nationales et en mesures de mise en application. Avant que ces accords ne deviennent légalement contraignants, le moratoire sur les armes légères de 1998 en Afrique de l'Ouest n'a eu qu'un effet limité et n'est pas parvenu à empêcher que les armes affluent dans les conflits brutaux de Sierra Leone et du Liberia jusqu'en 2002, et ensuite en Côte d'Ivoire. Reste à voir si ce nouvel instrument légal sera assez fort pour faire la différence dans cette région, mais les différentes réglementations disposent au moins maintenant d'un fondement légal commun et cohérent, qui devrait aider les autorités et les parlementaires, les experts juridiques et la société civile à obtenir des Etats en cause qu'ils rendent compte de leurs actes.

Le Protocole de Nairobi doit maintenant aider à améliorer le contrôle sur les armes légères en Afrique de l'Est et dans la région de la Corne. Un guide des meilleures pratiques reflétant les obligations des états par rapport au droit international a été adopté en 2005, mais n'a pour l'instant pas encore été appliqué de manière générale, et les ventes d'armes dans la région continuent à alimenter plusieurs conflits meurtriers. En 2004, alors que la guerre ravageait le Sud du Soudan et le Darfour, le gouvernement soudanais a importé de grandes quantités d'armes. La même année, l'Ethiopie et l'Erythrée étaient à deux doigts de reprendre le conflit; et leur course à l'armement cumulée a atteint les 364 millions de dollars en nouvelles armes.¹¹¹ Sans surprise, ces trois pays figurent parmi les 36 Etats dont les dépenses militaires dépassent les dépenses en matière de santé ou d'éducation.¹¹² En 2003, la population de chacun d'entre eux avait une espérance de vie inférieure à 57 ans.¹¹³

Tous ces codes, protocoles et programmes ont un point commun : aucun d'entre eux n'est un *traité mondial*, sauf le Protocole de l'ONU sur les Armes à Feu, dont le champ d'application est très limité.

Tandis que l'industrie des armes est plus mondialisée que jamais, les gouvernements restent à la traîne, dans un monde de lois nationales et de réglementations façonnées par un ensemble défaillant de normes régionales et mondiales, criblées de lacunes et mal appliquées. Comparés à la transformation globale de l'industrie, les contrôles étatiques paraissent douloureusement anachroniques et mal adaptés au besoin mondial d'une meilleure protection de la vie humaine.

Les gouvernements sont pourtant conscients de la transformation du commerce. Le Ministère de la Défense américain a publié en 1999 sa première étude importante sur la manière de réagir à la « mondialisation de l'industrie militaire ». ¹¹⁴ Mais après des années – des décennies dans certains cas - de processus de mondialisation tels que ceux décrits dans le présent document, les Etats n'ont toujours pas mis sur pied de normes mondiales contraignantes pour réglementer le commerce international des armes. En 2006, il existe des accords mondiaux régissant le commerce du café, du cacao, du bois, des médicaments, des êtres humains et des espèces menacées de la faune et de la flore. Mais pour les armes, leurs pièces détachées et les munitions, il n'existe toujours pas d'accord mondial comparable.

6 L'impact sur les droits humains et le développement

En l'absence d'un commerce international de l'armement, nombre d'Etats – privés d'industrie militaire propre- seraient incapables d'équiper leurs armées et leurs forces de l'ordre pour répondre à leurs besoins légitimes en matière de défense et de sécurité intérieure. Mais contrairement à la plupart des autres commerces légitimes, le commerce des armes a des conséquences dévastatrices lorsqu'il est mal contrôlé.

Malgré une baisse du nombre des conflits après la fin de la guerre froide, au moins 30 conflits sont actuellement en cours. ¹¹⁵ Le commerce mondial assure l'approvisionnement en armes de chacun d'eux, en dépit de la gravité et de l'ampleur des violations des droits humains et du droit humanitaire international perpétrées par de nombreux belligérants. Si les armes ne causent pas les conflits, l'afflux et l'amauvaise utilisation continuel d'armes et de munitions faciles à se procurer alimente leur poursuite et les rend plus meurtriers. Ainsi, par exemple, même si des armes sont fabriquées au Sri Lanka, les livraisons régulières d'armes en provenance de l'étranger ont considérablement prolongé une guerre civile qui a coûté la vie à près de 65.000 personnes. ¹¹⁶

On estime le nombre de morts causées chaque année par la violence armée entre 280.000 et 378.000. ¹¹⁷ Ce chiffre inclut les morts hors-conflits entraînées par l'utilisation d'armes par les forces de l'ordre gouvernementales, les homicides par balles, les suicides par balles et les morts accidentelles par balles.

Des conflits armés entraînent presque invariablement des victimes civiles dans tous les camps. Des hélicoptères, avions de combat et missiles sol-air fournis à l'origine par les Etats-Unis à Israël, mais comportant souvent des composants venant d'autres pays, ont été utilisés dans les Territoires Occupés, entraînant des centaines de

morts et des centaines de blessés en violation flagrante du droit humanitaire international. D'après Amnesty International, bon nombre des 190 Palestiniens tués en 2005 ont été « tués illégalement », autrement dit abattus de façon délibérée et sans scrupules, ou lors d'attaques contre des zones résidentielles à forte densité de population.¹¹⁸ Dans le même temps, des groupes armés palestiniens ont utilisé des roquettes, des ceintures explosives et d'autres bombes pour tuer et blesser des centaines d'Israéliens.¹¹⁹

Les estimations du nombre de personnes tuées directement dans des conflits armés varient largement, mais ce nombre pourrait être inférieur à la moitié des morts causées par la violence armée en général. Un très grand nombre de personnes - hommes, femmes, vieillards, enfants - meurent des effets indirects des conflits armés. La souffrance humaine engendrée par l'effondrement de l'économie, la dévastation des structures de santé et de sécurité, la maladie et la famine est horrifiante. Plus nombreuses encore sont les personnes contraintes de fuir leur pays, déplacées, blessées, violées et endeuillées, et qui ont perdu toute chance de mener une vie prospère et paisible dans un environnement stable et sûr.

Le commerce mondial des armes fournit des armes à bon nombre de ceux qui commettent des violations graves des droits humains, comme des exécutions extra-judiciaires, des tortures, des viols et des violences sexuelles, et des déplacements forcés. Les droits humains, y compris ceux établis dans les traités internationaux et le droit coutumier international, s'appliquent en temps de conflit armé comme en temps de paix, mais la prolifération des armes et leur mauvais contrôle encouragent les violations graves de ces droits par les forces armées, la police, les services de sécurité, les milices et autres groupes armés dans de nombreux pays, aussi bien avant qu'après les conflits. Ces violations ont souvent une forte ampleur là où les armes légères sont facilement disponibles. Les résultats d'une étude récente montrent qu'entre un tiers et trois quarts des violations graves des droits humains, et 85 pourcent des meurtres rapportés par Amnesty International impliquaient l'usage d'armes légères.¹²⁰ Des hommes, et en particulier de jeunes hommes, constituent la majorité de ceux qui utilisent ces armes à feu, mais aussi de ceux qui en sont les victimes.¹²¹

Les hommes ne sont pas les seules victimes. De très nombreuses femmes et jeunes filles souffrent directement et indirectement de la violence armée. Les femmes sont particulièrement visées par certains crimes en raison de leur genre - violences domestiques et viols. Du Libéria au Cambodge, l'accès facile aux armes à feu aurait accru la fréquence des viols.¹²² Ainsi à Port-au-Prince, en Haïti, le nombre très élevé de viols est directement lié à la prolifération des armes à feu. « Voilà pourquoi les viols se multiplient. Parce-que les hommes ont des fusils », estime Lucie, une mère de famille de 46 ans, violée dans

le district de Martissant en août 2005. « S'ils n'avaient pas ces fusils, vous pourriez résister et appeler à l'aide. Mais quand ils ont ces armes, personne ne peut vous aider. »¹²³

Les exportateurs comme les importateurs d'armes ont le devoir d'agir de manière responsable. Car si les ventes irréfléchies d'armes contribuent à de graves violations des droits humains, les acquisitions irresponsables gaspillent les ressources de ces pays pauvres dont les gouvernements devraient accorder la priorité à la réduction de la pauvreté. En 2002, certains des pays les plus pauvres au monde ont dépensé plus pour leur équipement militaire que pour la santé : environ 3,7 pourcent du PIB contre 2,4 pourcent.¹²⁴

En juin 2006, 42 Etats, dont le Brésil, l'Indonésie, le Japon, le Nigéria et l'Afrique du Sud, ont signé la « Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement », qui visait à « promouvoir une sécurité durable et une culture de paix, en agissant pour réduire la violence armée et son impact néfaste sur le développement socio-économique et humain. » La Déclaration a fait le compte des conséquences néfastes d'un commerce mondial incontrôlé :

« La violence armée détruit vies et moyens de subsistance, alimente l'insécurité, la crainte et la terreur, et a un impact profondément néfaste sur le développement humain. Qu'il s'agisse de situations de conflit ou de criminalité, elle impose des coûts exorbitants aux Etats, aux communautés et aux individus. »

« La violence armée conduit à la fermeture d'écoles, vide les marchés, détruit les familles, entrave le bon fonctionnement des infrastructures de santé ; elle affaiblit l'Etat de droit et empêche l'aide humanitaire d'atteindre les populations en détresse. La violence armée tue chaque année, directement et indirectement, des centaines de milliers de personnes et en blesse un nombre incalculable, souvent de façon irrémédiable. Elle met en péril de manière permanente le respect des droits humains. »¹²⁵

Les signataires ont résolu de « renforcer notre action en faveur d'une prise en compte efficace, à la fois de l'offre et de la demande en armes légères et de petit calibre (...) et la promotion du développement de nouveaux instruments internationaux, y compris d'instruments juridiquement contraignants ». De nombreux gouvernements de pays en voie de développement, comme le Bangladesh, le Costa Rica et le Kenya affirment à présent qu'un tel instrument est un Traité international sur le commerce des armes.

7 Les gouvernements rattraperont-ils leur retard sur le commerce des armes?

Le contrôle des armes *peut* fonctionner. Il y a dix ans, 26.000 personnes étaient tuées ou blessées chaque année par des mines antipersonnel.¹²⁶ Suite au Traité d'Ottawa de 1997, ce nombre a cessé de grimper en 2006 et est même redescendu à environ 15.000 par an. D'après le *Landmine Monitor Report 2006*, 7.328 victimes ont été dénombrées en 2005, mais les chercheurs avertissent que ce chiffre pourrait ne représenter que la moitié du nombre réel.¹²⁷ Le fléau des mines antipersonnel n'a pourtant pas encore été éradiqué, en raison du nombre de champs de mines installés par le passé et du fait que tous les Etats ne soutiennent pas et ne mettent pas en œuvre le traité. Mais des progrès sont en cours et des milliers de vies ont vraisemblablement été sauvées par le bannissement international des mines.

Un quart des gouvernements de la planète n'a jamais signé ou ratifié le traité sur les mines antipersonnel ; mais peu d'entre eux ont ouvertement fait le commerce des mines antipersonnel concernées par le traité depuis sa première signature. Le nombre des pays produisant des mines antipersonnel a chuté de 50 en 1997 à 13 aujourd'hui. Et en 2005, seuls trois Etats et dix groupes rebelles les utilisaient encore.¹²⁸

Vers un Traité international sur le Commerce des Armes

Un Traité international sur le Commerce des Armes efficace *n'empêcherait pas* la production et la vente responsable d'armes destinées à la défense, la sécurité, le maintien de la paix ou d'autres objectifs légitimes. De manière tout aussi cruciale, il *n'entraverait pas* les ambitions légitimes d'un certain nombre de pays voulant développer leur industrie de défense et leurs exportations. Au contraire, il créerait des « règles du jeu équitables » permettant à tous les exportateurs d'armes de participer de manière responsable, sans prolifération et conformément aux responsabilités effectives des Etats et au droit international en vigueur. Si un tel traité était convenablement mis en œuvre, les armes ne seraient plus vendues à ceux qui les utilisent pour aggraver les conflits, les violations de droits humains et la pauvreté.

Un traité solide et efficace

Un Traité sur le Commerce des Armes devra être solide. Pour qu'il soit efficace, ses règles régissant les ventes d'armes internationales doivent être basées sur les principes existants du droit international,

en particulier les principes du droit humanitaire international, du droit pénal international et des droits humains. Il doit définir des normes minimales valables pour tous pour les transferts d'armes. Il doit empêcher toute vente future susceptible de servir à une violation grave de la Charte des Nations Unies, des traités existants sur le contrôle des armes, des embargos du Conseil de Sécurité de l'ONU, du droit humanitaire international, et enfin, des principes et normes du droit international relatifs aux droits humains.

Ces obligations en matière de transferts internationaux d'armes et de munitions – le minimum nécessaire pour un Traité sur le Commerce des Armes efficace – ont été réunies dans des Principes Globaux sur les Ventes d'Armes par un groupe d'organisations non gouvernementales réunissant notamment Amnesty International, Oxfam et le RAIAL.¹²⁹

En l'absence de besoins sécuritaires légitimes, le Traité sur le Commerce des Armes doit aussi empêcher le gaspillage de ressources qui pourraient être consacrées plus efficacement au développement. Au minimum, le Traité pourrait forcer les pays exportateurs à évaluer scrupuleusement l'impact de leurs ventes d'armes sur le développement durable en recourant à une méthodologie concertée et transparente, et à refuser des licences si nécessaire. La campagne *Control Arms* a proposé une méthode permettant aux Etats d'identifier les ventes d'armes potentiellement dangereuses.¹³⁰

Comme beaucoup de lois internationales, le Traité pourrait être appliqué le plus efficacement possible par le biais d'un système de surveillance publique basé sur des rapports rendus régulièrement par les Etats sur leurs ventes d'armes. On devrait avoir recours, si nécessaire, à l'examen légal et au redressement de certains cas par une procédure judiciaire internationale. Le Traité devrait être intégré aux législations nationales de tous les Etats signataires. Les gouvernements devraient être tenus de rendre régulièrement compte de leurs transferts d'armes internationaux de façon sérieuse et transparente auprès de leur pouvoir législatif et d'un registre de l'ONU. Ces rapports devraient inclure leurs décisions en matière de licences d'exportation, d'importation et de transit relatives aux systèmes d'armement complets, aux composants, aux munitions, aux explosifs et aux produits « à double usage ». Lorsque des décisions vont à l'encontre des termes du Traité, elles devraient faire l'objet d'une contestation légale par le biais de leurs tribunaux nationaux et procédures judiciaires.

Comme le suggère l'expérience des mines antipersonnel, même les gouvernements n'ayant pas adopté le Traité devraient être rapidement poussés à accepter la norme internationale ainsi créée selon laquelle ces ventes d'armes irresponsables ne sont plus tolérables.

Ceux qui vendent des armes de manière irresponsable et criminelle et sont heureux d'approvisionner toutes les parties de chaque conflit, y compris celles qui violent ouvertement les droits humains, pourraient bien traiter par le mépris un Traité sur le Commerce des Armes. Néanmoins, eux aussi seraient affectés par un tel traité. Chaque arme est à l'origine fabriquée et vendue légalement, mais peut ensuite être transférée vers les marchés gris ou noirs.¹³¹ Etant donné que le cycle de vie d'une arme s'étend généralement sur plusieurs décennies, chaque décision de vente devrait être basée sur une évaluation des risques à long terme. Beaucoup d'autres mesures doivent encore être prises pour améliorer et appliquer les lois nationales contre le trafic d'armes criminel. Mais le Traité sur le Commerce des Armes réduirait graduellement la masse des armes et munitions mal contrôlées dont dépendent les trafiquants.

Les seules personnes ayant intérêt à ce que le contrôle sur le commerce mondial des armes demeure inefficace sont ceux qui profitent de ces ventes irresponsables. Le reste du monde – les gens ordinaires, la plupart des acteurs de l'économie et presque tous les gouvernements, gagneraient énormément à ce que soit garantie une réglementation responsable et cohérente du commerce mondial des armes. En juin 2006, le Prix Nobel d'Economie indien Amartya Sen, désormais professeur à l'Université d'Harvard, a décrit dans *l'International Herald Tribune* les intérêts propres, différents mais éclairés, que devraient maintenant percevoir tous les Etats.

Des intérêts propres éclairés

« Mon propre pays, l'Inde, a de bonnes raisons d'user de toute son influence, surtout depuis qu'augmente la reconnaissance de son importance dans le monde globalisé. Ce n'est pas seulement parce que la réduction des conflits armés correspond aux objectifs défendus par l'Inde lorsqu'elle luttait pour son indépendance et cherchait à se faire une place sur l'échiquier mondial - mais aussi parce que l'Inde elle-même souffre fortement des mouvements d'armes illicites qui nourrissent les insurrections régionales et les actes terroristes. »

« Même si la Chine est actuellement le septième plus grand exportateur d'armes au monde, elle a aussi des intérêts dans la limitation des mouvements d'armes vers son propre territoire. »

« Les pays du G8, eux aussi, ont des raisons de le faire, motivées par des intérêts propres éclairés (malgré tout l'argent qu'ils retirent de ce commerce épouvantable), compte tenu de la montée de la menace terroriste qui les affectent aussi. »

Amartya Sen, 26 juin 2006¹³²

8 Conclusion

Un Traité international sur le Commerce des Armes, s'il est correctement élaboré et efficacement appliqué, améliorerait grandement la vie de ceux qui souffrent de la violence armée. Beaucoup d'autres choses doivent être faites - notamment soutenir les institutions qui respectent les droits humains fondamentaux (y compris les droits économiques, culturels et sociaux), agir efficacement pour la résolution des conflits et le maintien de la paix, offrir des moyens de subsistance à des milliers d'anciens combattants et assurer le développement des pays et régions qui émergent de conflits armés. Beaucoup dépend également du succès de deux nouvelles institutions vitales créées en juin 2006 : le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU et la Commission de consolidation de la paix de l'ONU.

Néanmoins, si l'on veut améliorer la prospérité et la sécurité de la population mondiale, le Traité sur le Commerce des Armes est indispensable. Il devrait figurer au corpus des lois internationales et est nécessaire pour garantir le respect des droits humains et la sécurité de tous.

Il est temps d'agir

Plus de 50 Etats ont déjà accordé leur soutien public et explicite à un Traité sur le Commerce des Armes. Le temps est maintenant venu pour tous les gouvernements de rejoindre le mouvement et de commencer des négociations pour concrétiser ce Traité. Le commerce globalisé des armes a déjà une bonne longueur d'avance.

En octobre 2006, lors de la Première Commission de l'Assemblée Générale de l'ONU, tous les gouvernements ont l'opportunité de lancer le processus de négociation d'un Traité sur le Commerce des Armes qui se baserait sur le plein respect du droit international lorsque les Etats doivent décider d'autoriser ou non des transferts d'armes internationaux spécifiques. L'Assemblée Générale de l'ONU est le forum mondial suprême pour discuter du désarmement et des questions de sécurité.

D'ores et déjà, un groupe d'Etats menés par l'Argentine, l'Australie, le Costa Rica, la Finlande, le Japon, le Kenya et le Royaume-Uni a fait savoir qu'il présentera en octobre une résolution pour lancer un processus d'élaboration du Traité sur le Commerce des Armes. Leur résolution préparatoire demande qu'un Group d'Etats Experts examine le sujet en 2008. Bien que cette initiative bienvenue mentionne à raison un meilleur respect du droit international, y compris la Charte des Nations Unies et le droit humanitaire international, il n'y a pour l'instant aucune référence au droit international en matière de droits de l'homme, ce qui doit être

corrigé si l'on veut obtenir un traité efficace capable de sauver un nombre important de vies humaines.

Ceux qui souffrent des effets quotidiens de la violence armée ont besoin d'un Traité sur le Commerce des Armes fort. Et ils en ont besoin aussi rapidement que possible. Dans le monde entier, les centaines de milliers de membres de la société civile qui soutiennent l'appel à un Traité sur le Commerce des Armes, à travers la Campagne *Control Arms*, espèrent que les gouvernements vont agir.

Il est temps de passer aux actes.

Annexe: Compilation des Principes globaux sur les vente d'armes

Les principes suivants regroupent les obligations existantes des États en matière de vente internationale d'armes et de munitions et sont proposés par un groupe d'organisations non gouvernementales. Les principes énoncés reflètent le contenu de plusieurs instruments internationaux de nature différente, notamment : traités mondiaux et régionaux, déclarations et résolutions des Nations Unies et d'autres organisations multilatérales ou régionales, et règlements visant à offrir un modèle aux législations nationales. Plusieurs principes se basent sur le droit coutumier et le droit des traités tandis que d'autres reflètent des normes nouvelles largement acceptées. Cette compilation indique aux États les meilleures règles qu'ils devraient adopter en vue d'exercer un contrôle efficace sur les transferts internationaux d'armes et de munitions. Ces règles reflètent les obligations des États en vertu du droit international tout en reconnaissant leur droit à la légitime défense et à appliquer la loi conformément aux normes internationales.

Principe 1 : Responsabilités des États

Tous les transferts internationaux d'armes et de munition doivent être autorisés par chaque État compétent pour une partie de la transaction (y compris l'importation, l'exportation, le transit, le transbordement et le courtage) et doivent être réalisés en conformité avec les lois et procédures nationales reflétant au minimum les obligations de l'État au regard du droit international. Chaque vente doit être autorisée par écrit par un représentant officiel du gouvernement pour autant qu'elle soit conforme aux principes énoncés ci-dessous, et doit être refusée si les armes ou munitions sont susceptibles d'être détournées de leur destination autorisée ou réexportées en contradiction avec les objectifs des présents principes.

Principe 2 : Restrictions expresses

Aucun État ne doit autoriser de transfert international d'armes ou de munitions qui viole ses obligations expresses en vertu du droit international.

Ces obligations incluent :

A. Les obligations imposées par la Charte des Nations unies, y compris :

- a. Les résolutions contraignantes du Conseil de Sécurité, comme les embargos sur les armes ;

- b. L'interdiction du recours à la force ou de la menace d'y recourir ;
- c. L'interdiction d'intervenir dans les affaires internes d'un pays tiers.

B. Tout autre traité ou décision contraignant pour l'État, y compris :

- a. Les décisions contraignantes, embargos y compris, adoptées par les organisations internationales, multilatérales, régionales ou sous-régionales dont l'État fait partie ;
- b. Toute interdiction de vente d'armes découlant de traités particuliers dont l'État est signataire, comme la Convention de 1980 des Nations Unies sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes conventionnelles qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, et ses protocoles, ainsi que la Convention de 1997 sur les mines antipersonnel.

C. Les principes du droit international humanitaire universellement reconnus, y compris :

- a. L'interdiction d'utiliser des armes susceptibles d'infliger des blessures superflues ou des souffrances inutiles ;
- b. L'interdiction des armes ou munitions incapables de faire la distinction entre les combattants et les civils.

Principe 3 : Restrictions basées sur l'emploi ou l'emploi probable

Aucun État ne doit autoriser de transfert international d'armes ou de munitions lorsque ces dernières sont destinées à être utilisées, ou sont susceptibles d'être utilisées, pour commettre des violations du droit international, y compris :

- A. Les violations de la Charte des Nations Unies et du droit coutumier relatif au recours à la force ;
- B. Les violations graves du droit international en matière de droits humains ;
- C. Les violations graves du droit international humanitaire ;
- D. Les actes de génocide et les crimes contre l'humanité.

Principe 4 : Facteurs à prendre en compte

Chaque État doit prendre en compte d'autres facteurs, y compris l'usage probable des armes, avant d'autoriser leur vente, notamment le respect par l'État destinataire des engagements et obligations de transparence en matière de non-prolifération, de contrôle des armes et munitions, et de désarmement.

Aucun État ne doit autoriser de transfert d'armes susceptibles :

- A. D'être utilisées pour commettre ou favoriser des attaques terroristes ;
- B. D'être utilisées pour commettre ou favoriser des crimes violents ou organisés ;
- C. De nuire à la sécurité ou à la stabilité régionale ;
- D. De nuire au développement durable ;
- E. De donner lieu à des actes de corruption ;
- F. D'enfreindre toute autre décision, engagement ou accord international, régional ou sous-régional en matière de non-prolifération, de contrôle des armes et de désarmement, auxquels participent les États exportateurs, importateurs ou sur le territoire desquels les armes transiteraient.

Principe 5 : Transparence

Les États doivent fournir des rapports nationaux annuels et exhaustifs sur toutes leurs ventes internationales d'armes et de munitions à un registre international chargé de les compiler et de publier chaque année un rapport international exhaustif. Ces rapports doivent traiter des ventes internationales de toutes les armes conventionnelles, y compris les armes légères et de petit calibre.

Principe 6 : Contrôles exhaustifs

Les États doivent établir des normes communes pour les mécanismes spécifiques visant à contrôler :

- A. Toutes les importations et les exportations d'armes et de munition ;
- B. Les activités de courtage d'armes et de munitions ;
- C. Les transferts de capacité de production d'armes et de munitions;
- D. Le transit et le transbordement d'armes.

Les États doit également créer des dispositifs de supervision des procédures de mise en œuvre et d'examen, afin d'assurer le plein respect des Principes.

NOTES

¹ Amnesty International (2006), Rapport annuel 2006 : <http://www.amnesty.org/report2006/isr-summary-eng#2> (15 septembre 2006).

² Stockholm International Peace Research Institute (2006), *SIPRI Yearbook 2006: Armaments, Disarmament and International Security*, p.324.

Ces chiffres, ainsi que les autres données relatives aux dépenses d'armes et militaires, sont indicatives des tendances mondiales mais ne sont pas précises. Les données ont été collectées depuis des sources gouvernementales et industrielles, des journaux spécialisés dans le commerce ainsi que d'autres sources. Aucune d'elle n'utilise une même méthodologie standard ou ne fournit le même niveau de détail. Par exemple, les gouvernements utilisent des définitions différentes des ventes d'armes, certains incluent des biens et composants à double usage tandis que d'autres n'incluent que les principaux équipements de défense. Les valeurs financières des ventes varient largement vu la nature individuelle des ventes d'armes, les prix fluctuant selon les accords d'échange, les "packages" d'assistance militaire et autres négociations bilatérales.

³ Aux prix et taux de change de 2003 constants. La campagne Control Arms a calculé ce chiffre selon la méthode suivante. En premier lieu, nous avons calculé le pourcentage d'augmentation des dépenses militaires mondiales pour chacune des 4 dernières années, en commençant par 2002 (la première année montrant l'impact du 11 septembre). Ensuite, nous avons calculé le pourcentage moyen d'augmentation pour ces mêmes années (5,78 pourcent). Le chiffre du SIPRI pour les dépenses militaires mondiales en 2005 était de 1.001 milliards de dollars. (Table on world and regional military expenditure, 1988–2005, http://www.sipri.org/contents/milap/milex/mex_wnr_table.html). Si les dépenses augmentent en 2006 suivant le taux moyen de 5,78 pourcent, elles atteindront 1.059 milliards de dollars.

⁴ Stockholm International Peace Research Institute (2006) *op. cit.*, p.295.

⁵ D. Smith, (2003) *The Atlas of War and Peace*, Londres: Earthscan, p.25.

⁶ Programme des Nations Unies pour le Développement (2005) *Rapport sur le Développement Humain 2005*.

⁷ Stockholm International Peace Research Institute (2006) *op.cit.*, p.324.

⁸ Conventional Arms Transfers to Developing Nations, 1997–2004, CRS Report to Congress, 29 août 2005, p.2.

⁹ Voir le projet 'International Finance Facility', janvier 2003, HM Treasury, disponible sur http://www.hm-treasury.gov.uk/documents/international_issues/international_development/int_gnd_iff2003.cfm.

¹⁰ Stockholm International Peace Research Institute ⁽²⁰⁰⁶⁾ *op.cit* Tableau ^{10.2}, p.473.

¹¹ 2000 chiffres tirés du SIPRI Yearbook 2002, Oxford: Oxford University Press, p.356.

-
- ¹² Stockholm International Peace Research Institute (2006) *op.cit.*, Tableau 9.1, p.388.
- ¹³ Définis comme pays membres de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). Stockholm International Peace Research Institute (2006) *op.cit.*, Table 9.5, p.410. Le Top 100 du SIPRI liste les 100 plus grandes entreprises productrices d'armement du monde (à l'exception des entreprises chinoises), classées par leurs ventes d'armes en 2004. Il inclut les entreprises privées et publiques, mais exclut les unités de fabrication et de maintenance des services armés. Seules les entreprises ayant des activités de fabrication dans le domaine des biens et services militaires sont représentées dans ce classement. Les holding et les entreprises d'investissements n'en font donc pas partie. Les entreprises chinoises en sont exclues au cause du manque de données disponibles.
- ¹⁴ Stockholm International Peace Research Institute (2006) *op.cit.*, Tableau 9A.1, pp.421–7.
- ¹⁵ D. Held, A. McGrew, D. Goldblatt, et J. Perraton (1999) *Global Transformations*, Londres: Polity Press, p.87.
- ¹⁶ *Jane's Intelligence Review*, 1er mai 1997, 'Trends in Arms Marketing'.
- ¹⁷ Lettre de Deutz AG à Oxfam Deutschland e.V. et Amnesty International Deutschland, 14 septembre 2006.
- ¹⁸ Site de l'Army Guide, 'YW 534 Tracked Armoured Personnel Carrier', <http://www.army-guide.com/eng/product.php?prodID=983>, visité pour la dernière fois le 18 septembre 2006.
- ¹⁹ Jane's Armour and Artillery 2004–2005 (2004) 'Norinco Type 90 APC Family', pp. 288–90.
- ²⁰ *Jane's Defence Weekly*, 24 juin 2004, 'More roles for Chinese APC'.
- ²¹ *Jane's Intelligence Review*, 1er novembre 1995, 'The Burmese Army'.
- ²² *Jane's Defence Weekly*, 8 janvier 2003, 'Iran releases more details of Boragh APC'.
- ²³ C. Foss, (2003), 'Iran reveals up-armoured Boraq carrier', *Jane's Defence Weekly*, 9 avril 2003, p. 20.
- ²⁴ Jane's Armour and Artillery 2004–2005 (2004) 'Kader Fahd APC,' pp. 463–4.
- ²⁵ *Jane's Defence Weekly*, 23 mars 2005, 'First export sales for Barracuda'.
- ²⁶ Stockholm International Peace Research Institute (2006) *op.cit.*, p.392.
- ²⁷ *Ibid.*, p.401.
- ²⁸ *Ibid.*, Table 10A.2, p.481.
- ²⁹ Stockholm International Peace Research Institute (2005) *SIPRI Yearbook 2006*, Oxford: Oxford University Press, Table 9A.1, pp.421–7.
- ³⁰ *Asia Africa Intelligence Wire*, 5 mai 2003, 'Arms unto the nations'.
- ³¹ Stockholm International Peace Research Institute (2006), *op.cit.*, Table 9A.1, pp.422–5.
- ³² <http://www.eurocopterusa.com/Media/News/NewsDetail.asp?ID=373>.
- ³³ Small Arms Survey (2004) *Small Arms Survey Yearbook 2005: Rights at Risk*, Genève : Oxford University Press, p.9.

-
- ³⁴ Ceci inclut les variantes nationales du AK-47 Kalashnikov soviétique original. Pour plus d'informations, voir : *Jane's Infantry Weapons 2006-7* ; <http://world.guns.ru/kalashnikov.guns.ru/> ; et <http://www.ak-47.us/>.
- ³⁵ *Financial Times*, 6 juin 2006, 'Chavez in Russia Deal to Build Gun Factory'; *Jane's Defence Weekly*, 15 juin 2006.
- ³⁶ Small Arms Survey (2005) *Small Arms Survey 2005: Weapons at War*, Oxford : Oxford University Press, p.13.
- ³⁷ Oxfam International (2006) *Les munitions : le nerf des conflits*, Note d'Information, Oxford : Oxfam International, p.7, basé sur la recherche menée pour Oxfam par l'organisation non gouvernementale Doctors for Iraq.
- ³⁸ R. Stohl (1998) *Deadly Rounds: Ammunition and Armed Conflict*, Research Report 98.4, Londres et Washington DC: British American Security Information Council, p.29ff.
- ³⁹ Recherche Control Arms.
- ⁴⁰ Stockholm International Peace Research Institute (2006) *op. cit.*, p.302.
- ⁴¹ <http://www.india-defence.com/reports/2262>.
- ⁴² Jane's Defence Industry, 1er septembre 2005, 'Indo-French aero-engine venture banks on export opportunities'.
- ⁴³ <http://news.bbc.co.uk/2/hi/business/2367431.stm>, 28 octobre 2002, 'India drops arms export blacklist'.
- ⁴⁴ *South China Morning Post* (Hong Kong), 24 mai 2003, 'India woos Myanmar with weapons deal'.
- ⁴⁵ Asia Africa Intelligence Wire, 8 février 2005, 'BEL begins exports of BFSR'.
- ⁴⁶ Stockholm International Peace Research Institute (2006) *op. cit.*, Table 9A.1, pp. 421-5.
- ⁴⁷ <http://www.hal-india.com/exports/helicopters.asp>.
- ⁴⁸ *Business Line*, 22 février 2006, 'Hawk with HAL avionics to start test-flights soon'.
- ⁴⁹ www.indiaexpress.com/news/national/20030209-0.html, 9 février 2003, 'Indian firm to export anti-tank missile to Malaysia'.
- ⁵⁰ Ce sont des projectiles M401 et des cartouches M376. *Defense News*, 2 février 2004, 'India, Israel plan to co-produce extended range precision shells'.
- ⁵¹ www.newkerala.com/news3.php?action=fullnews&id=23674 16/7/2006, 'India bids to establish arms unit in Egypt', New Delhi, 16 juillet 2006.
- ⁵² *Jane's Defence Weekly*, 2 février 2005, 'Indian Defence Industry – Two-way stretch'.
- ⁵³ Economist Intelligence Unit (1994), 'Military Aerospace', *The Economist*, 333, p.18.
- ⁵⁴ 'DOD selects foreign equipment for testing', <http://www.acq.osd.mil/cto/NewsRelease04.doc>.
- ⁵⁵ *The Guardian*, 29 juillet 2006, 'Made in the UK, bringing devastation to Lebanon – the British parts in Israel's deadly attack helicopters'.
- ⁵⁶ Voir par exemple : Human Rights Watch, 'Fatal Strikes: Israel's Indiscriminate Attacks Against Civilians in Lebanon', août 2006 ; Amnesty

International, 'Israel/Lebanon: Deliberate destruction or 'collateral damage'? Israeli attacks on civilian infrastructure', *AI Index* : MDE 18/007/2006 ; *The Guardian*, 29 juillet 2006, 'Made in the UK, bringing devastation to Lebanon – the British parts in Israel's deadly attack helicopters' ; ABCNews online, 'Regional War feared as Lebanon crisis worsens', <http://www.abc.net.au/news/newsitems/200607/s1687596.htm> ;

Aljazeera.net, 'No respite in Middle East showdown', 15 juillet 2006, <http://english.aljazeera.net/NR/exeres/84B207D4-8012-41CC-89A2-B0A8CE8C01FD.htm>; *Herald Sun*, 16 juillet 2006, 'Beirut blitz sparks war fears', <http://www.news.com.au/heraldsun/story/0,21985,19806736-5006562,00.html>; TurkishPress.com, 'Israel steps up Lebanon blitz as death toll mounts', <http://www.turkishpress.com/news.asp?id=133775>.

⁵⁷ Human Rights Watch, 'Fatal Strikes: Israel's Indiscriminate Attacks Against Civilians in Lebanon', août 2006.

⁵⁸ Interview de Human Rights Watch avec Ali Jafar, Tyre, 1er août 2006. Voir aussi Raed El Rafei, 'Good Samaritan' Survives Attack After Rescuing Wounded: 8 Passengers Barely Escape Burning Vehicle', *Daily Star* (Lebanon), 25 juillet 2006 ; Butcher, 'Any Moving Car Becomes A Target, as Israelis Turn the Screw, Tactics Get Tougher,' *Daily Telegraph*, 24 juillet 2006.

⁵⁹ Stockholm International Peace Research Institute (2006) *op.cit.*, p.390.

⁶⁰ *Jane's Defence Weekly*, 21 décembre 2005, 'Colombia signs for Super Tucanos'.

⁶¹ *South American Business Information*, 18 juillet 2003, 'Martin Baker to supply ejection seats'

⁶² www.rohde-schwarz.com/www/dev_center.nsf/frameset/OpenAgent&content=http://www.rohde-schwarz.com/www/press.nsf/PressAll/PRESS24052002102615/OpenDocument, 7 mai 2002, 'Rohde & Schwarz supplies state-of-the-art transceivers to Brazilian Air Force', 'Modern software radios protect Amazon rain forest'.

⁶³ *International Defence Review*, 1er février 2006, 'Colombian Air Force purchases Super Tucano light attack aircraft'.

⁶⁴ <http://web.amnesty.org/report2004/col-summary-eng>.

⁶⁵ <http://www.morozov.com/ua/eng/index.php/menu+def4.php>.

⁶⁶ <http://www.btsnc.it/percussoreuk.htm> .

⁶⁷ <http://www.stengg.com/upload/3093OMjHRRkK6KIJHFM.pdf>;
http://www.otokar.com/db/en/products/t/Teknik_otokar_yavuz_ing1.pdf.

⁶⁸ Fitzpatrick Associates (2003) 'Export Licensing for Military and Dual Use Goods', p.24, www.entemp.ie/tcmr/finalreport.pdf.

⁶⁹Held, *op.cit.*, p.124.

⁷⁰ Embedded Computing Magazine <http://www.embedded-computing.com/news/db/?3387>; NASA Dryden Flight Research Centre, 1998 Research Engineering Annual Report, http://www1.nasa.gov/centers/dryden/pdf/88646main_H-2367.pdf.

⁷¹ *Aviation Week & Space Technology*, 139(xv), 11 octobre 1993, p.58; *Broadcast*, 12 janvier 1990 ; Hittite Microwave Corp Press Release, 'GaAs MMIC T/R switch offers low loss, high linearity', <http://rfdesign.com/news/products/MMIC-TR-switch/>.

⁷² Des listes de contrôle des technologies, composants et matériaux à double usage sont incluses dans certains accords de contrôle des armes, comme l'Accord Wassenaar, le Régime de contrôle de la technologie des missiles, le Groupe des Fournisseurs Nucléaires, l' Australia Group, la Convention sur les Armes Chimiques et le Règlement sur les biens à double usage de la CE (No 1334/2000).

⁷³ Amnesty International, 'Uzbekistan: Andizhan – Impunity must not prevail', AI Index : EUR 62/010/2006, 11 mai 2006.

⁷⁴ La campagne Control Arms a obtenu des photographies prises à Andijan le 13 mai 2005, copyright AP Photo/Efrem Lukatsky.

⁷⁵ Réponse parlementaire de Lord Triesman, 5 juillet 2005, *Hansard*, column WA111, 'Uzbekistan: Land Rover Defenders'.

⁷⁶ Voir l' article 4 (2) de la Réglementation sur les exportations des biens et technologies à double usage de la Communauté Européenne, No. 1334/2000, 22 juin 2000, disponible sur : http://www.edouane.com/cm/index/reglementation_douane/0/guide_biens_double_usage.html

⁷⁷ International Traffic in Arms Regulations (ITAR) part 123.9 and 123.10. Des réglementations comparables appliquées aux biens et technologies associés à la production sous licence ont été trouvées dans l'ITAR part 124.9 (a) (1) et 124.9 (b) (2). L'ITAR est disponible (en anglais) sur: <http://www.pmdtc.org/reference.htm>.

⁷⁸ R. Harkavy, (1975) *The Arms Trade and International Systems*, New York : Ballinger, p.170.

⁷⁹ B. Roberts, (1993) 'From Non-proliferation to Anti-proliferation', *International Security*, 18(1) :139–73.

⁸⁰ Amnesty International, 22 février 2002, 'Sudan: bombings of civilians are unacceptable', AI Index AFR54/006/2002 – News Service Nr. 32/02.

⁸¹ Amnesty International, 3 juin 2004, 'Sudan: victims of the war in Darfur speak about their plight', AI Index AFR54/063/2004 (Public).

⁸² http://www.aviationnow.com/shownews/05paris/news_5_13.htm, 13 mai 2005

⁸³ http://www.strategycenter.net/research/pubID.61/pub_detail.asp 15janvier 2005, How May Europe Strengthen China's Military?

⁸⁴

http://www.aviationtoday.com/cgi/rw/show_mag.cgi?pub=rw&mon=0704&file=farnborough.htm

⁸⁵ *Jane's Defence Weekly*, 13 avril 2005, 'China's Z-10 helicopter built on Western expertise'; *Aviation Week & Space Technology*, 12 décembre 2005, 'East-West Whirlybird; Chinese Ink Deals With Eurocopter, Safran and Alcatel Alenia Space'

⁸⁶ Voir pour exemple les soumissions gouvernementales au Registre des armes conventionnelles de l'ONU, disponible sur http://disarmament.un.org/UN_REGISTER.NSF.

Amnesty International (2004), 'Sudan: Arming the Perpetrators of Grave Abuses in Darfur', AI Index AFR 54/139/2004

et les données douanières internationales disponible sur : www.unstats.un.org/unsd/comtrade/; et 'Briton Supplies Arms to Sudan', *Sunday Times*, 5 septembre 2004.

⁸⁷ International Traffic in Arms Regulations (ITAR) part 124.9 (a) (1).

⁸⁸ Asia Africa Intelligence Wire, 4 juillet 2006, 'Venezuela could sign Russian rifle plant deal in July, says arms firm head'.

⁸⁹ Asia Africa Intelligence Wire, 19 octobre 2004, 'Scotland Yard submits findings on Bangladesh grenade attack'.

⁹⁰ *Indian Express* online, 2 juin 2006, 'Nagpur grenades of same make as ones in Parliament attack', <http://www.indianexpress.com/story/5667.html>; *Asia Times* en ligne, 28 août 2004, 'India frets over Bangladesh blast', http://www.atimes.com/atimes/South_Asia/FH28Df06.html; *Bangladesh Observer* en ligne, 1er novembre 2004, <http://www.bangladeshobserveronline.com/new/2004/11/01/editorial.htm>.

⁹¹ *The Washington Times*, 2 octobre 2004, 'Battle in Bangladesh seen personal', <http://www.washingtontimes.com/world/20041001-102221-2317r.htm>.

⁹² 'lundi, 20 février 2006', disponible sur: <http://news.bbc.co.uk/1/hi/world/africa/4733242.stm>; *The Monitor*, 20 February 2006.

⁹³ *New Vision*, 3 décembre 2005, 'Police imports vehicles for polls', <http://www.newvision.co.ug/D/8/12/469146>.

⁹⁴ *Africa News Service*, 22 novembre 2004, 'Local Armoured Vehicle Maker Bought by BAE'.

⁹⁵ <http://www.baesystemsomc.co.za/Default.aspx/tabid=555>.

⁹⁶ *Jane's International Defence Review*, 1 décembre 2004, 'New Members of Mamba Mineproof Vehicle Family'.

⁹⁷ Registre des armes conventionnelles de l'ONU, exportations sud-africaines 2004, <http://disarmament2.un.org/cab/register.html>.

Il est important de noter que le Registre des armes conventionnelles de l'ONU ne fournit généralement pas de détails sur les entreprises qui fournissent les équipements, et il est possible que ces blindés soient des véhicules en surplus fournis par l'Afrique du Sud comme assistance militaire, ou que les ventes aient été facilitées par une tierce partie. Quoiqu'il en soit, d'après les soumissions sud-africaines au Registre de l'ONU, il est clair que ces véhicules, fabriqués à l'origine par Reumech OMC (Land Systems OMC), ont été exportés vers de nombreux pays, dont l'Ouganda et l'Indonésie.

The Guardian, 24 juin 2003, 'Scorpions move in on rebels as Indonesia reneges on weapons pledge to Britain'; *The Guardian*, 6 avril 2006, 'Huge jump in arms sales to Israel: Military export licences to country almost double: Government accused of arming repressive regimes'.

⁹⁸ Cour Internationale de Justice, Communiqué de Presse 2005/26, 'Armed Activities on the Territory of the Congo (Democratic Republic of the Congo v. Uganda)', 19 décembre 2005,

http://www.icj-cij.org/icjwww/ipresscom/ipress2005/ipresscom2005-26_co_20051219.htm (visité le 20 septembre 2006).

⁹⁹ Amnesty International (2005), 'The Democratic Republic of the Congo: Arming the East', AI Index AFR 62/006/2005.

-
- ¹⁰⁰ La législation britannique s'applique à un(e) citoyen(ne) britannique si il (elle) est impliqué(e) dans une vente impliquant une destination sous embargo du Royaume-Uni, de l'UE ou de l'ONU.
- ¹⁰¹ Correspondance entre Oliver Sprague d'Oxfam GB et l'Office britannique de conformité de l'industrie de la défense, 4 et 5 juillet 2006.
- ¹⁰² Communiqué de Presse d'Oxfam GB, 1er mars 2006, 'Oxfam exposes loopholes in British law allowing sales of military equipment to Uganda'.
- ¹⁰³ HC 873. House of Commons Defence, Foreign Affairs, International Development and Trade and Industry Committees. Strategic Export Controls: Annual Report for 2004, Quarterly Reports for 2005, Licensing Policy and Parliamentary Scrutiny. First Joint Report of Session 2005–2006, 3 août 2006, paragraphe 199.
- ¹⁰⁴ <http://www.glock.com> visité le 2 février 2006.
- ¹⁰⁵ http://www.terra.com.br/istoedinheiro/414/economia/duelo_pistolas.htm, 17 août 2005, 'The duel of the pistols: Why the Brazilian government is changing the Taurus weapons for the Austrian Glock' (accessed 2 February 2006); EFE World News Service, 18 juin 2006, 'Brazil puts strings on deal with Glock'.
- ¹⁰⁶ *Jane's International Defence Review*, 1er octobre 2002.
- ¹⁰⁷ Les Etats participant à l'Accord Wassenaar sont : l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Argentine, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, le Canada, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les Etats-Unis, la Fédération de Russie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, le Japon, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République Tchèque, la République de Corée, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède, la Suisse, la Turquie, et l'Ukraine. <http://www.wassenaar.org>.
- ¹⁰⁸ Voir la Note d'Information Control Arms 'UN arms embargoes: an overview of the last ten years', mars 2006.
- ¹⁰⁹ Stockholm International Peace Research Institute, Annual reports (1 et 7) on the implementation of the EU code of conduct on arms exports, disponibles en ligne sur : <http://www.sipri.org/contents/expcon/annrep.html>
- ¹¹⁰ *Ibid.*
- ¹¹¹ Stockholm International Peace Research Institute (2006), *op.cit.*, Table10A, p.478.
- ¹¹² Oxfam International (2006), *In the Public Interest*, Fig.13, basé sur les données du Rapport sur le Développement Humain de l'ONU 2005.
- ¹¹³ Programme des Nations Unies pour le Développement (2005), *op.cit.*, Tableau 1, pp. 223–4.
- ¹¹⁴ *Jane's Defence Weekly*, 4 August 1999, 'DoD Struggles with 'Globalisation'.
- ¹¹⁵ *Human Security Report*, p.24 Fig. 1.2.; Uppsala Conflict Data Programme (L. Harbom and P. Wallensteen) 'Armed Conflict and its International Dimensions, 1946–2004', *Journal of Peace Research*, 42(5) 624 et 634. Quoiqu'il en soit, évaluer le nombre de conflits armés est difficile, car la frontière entre "paix" et "guerre" devient de plus en plus floue. Ainsi, le Sud-Soudan a été retiré d'une liste des conflits majeurs en 2005 (qui comptait 17

conflits dans le monde) en raison de l'accord de paix signé cette année-là ; l'expérience d'Oxfam au Sud-Soudan cette même année révèle que le niveau des violences contre les civiles n'a pas significativement baissé jusqu'en décembre 2005.

¹¹⁶ Small Arms Survey Occasional Paper No.11, octobre 2003. *In the Shadow of a Cease-fire: The Impacts of Small Arms Availability and Misuse in Sri Lanka* by Chris Smith, p.8, http://www.smallarmssurvey.org/files/sas/publications/o_papers_pdf/2003-op11-sri_lanka.pdf.

¹¹⁷ Cette fourchette est basée sur la combinaison des estimations entre 200.000 et 270.000 morts non liées à des conflits pour 2003, d'après l'Annuaire sur les armes légères 2004, Genève ; Institut universitaire de hautes études internationales, p.175; et l'estimation des morts dues à des conflits entre 80.000 et 108.000 en 2003, *Small Arms Survey 2005*, p.230.

¹¹⁸ Amnesty International (2006), Rapport Annuel 2006: <http://www.amnesty.org/report2006/isr-summary-eng#2> (visité le 15 Septembre 2006).

¹¹⁹ B'TSELEM, The Israeli Information Centre for Human Rights in the Occupied Territories, http://www.btselem.org/English/Statistics/Casualties_Full_Data.asp?Category=1.

¹²⁰ Conclusions d'une analyse sur 12 ans entre 1991 et 2002 de la documentation d'Amnesty International sur un échantillon de dix pays : Algérie, Brésil, Tchétchénie/Russie, Colombie, RDC, Timor Oriental, Egypte, France, Jamaïque et Népal.

¹²¹ Centre pour le Dialogue Humanitaire, Genève, juin 2006, 'Hitting the Target: Men and Guns'; United Nations Development Programme, 'Development Held Hostage: Assessing the Effects of Small Arms on Human Development', April 2002.

¹²² Programme des Nations Unies pour le Développement (2005), *Rapport sur le Développement Humain 2005*, New York: Oxford University Press, p.160.

¹²³ Control Arms (2006) 'L'Appel pour un Contrôle Strict des Armes, Voix d'Haïti », Note d'information, p.10. 'Lucie' a été interrogée en novembre 2005 ; son nom a été changé pour protéger sa sécurité.

¹²⁴ *Rapport sur le Développement Humain 2005, International Co-operation at a Cross-roads: aid, trade and security in an unequal world*, New York : Programme des Nations Unies pour le Développement et Oxford University Press, p.160.

¹²⁵ *La déclaration de Genève sur la violence armée et le développement*, 7 juin 2006.

¹²⁶ Campagne Internationale pour Interdire les Mines (2001) 'Landmines Monitor Report 2001', www.icbl.org/lm/2001/findings/ p. 1 (consulté le 29 mars 2006).

¹²⁷ Campagne Internationale pour Interdire les Mines (2006) 'Progress in Mine Action may be Jeopardised by Decreasing Funding', communiqué de presse, 13 septembre 2006, www.icbl.org.

¹²⁸ Campagne Internationale pour Interdire les Mines (2006) 'Global success, big challenges: Mine Ban Treaty Turns 7', communiqué de presse, 1er mars 2006, www.icbl.org.

¹²⁹ Voir l'Annexe: *Compilation des Principes globaux sur les vente d'armes* proposée par un groupe d'organisations non-gouvernementales comprenant : l' Africa Peace Forum, Amnesty International, la Fondation Arias, Caritas International, le Friends Committee on National Legislation, Non-Violence International, RAIAL, Oxfam International, Project Ploughshares, Saferworld, le Schweitzer Institute, Sou da Paz, Viva Rio, Women's Insitute for Alternative Development, avec le conseil juridique de la Federation of American Scientists et du Lauterpacht Centre for International Law, University of Cambridge. ISBN 0-86210-405-X.

¹³⁰ Control Arms (juin 2004) *Armer ou Développer? Evaluer l'impact des armes sur le développement durable*.

¹³¹ Amnesty International Norge et Norwegian Church Aid (2006) *Bullets without Borders*, *op. cit.*, p.11.

¹³² *International Herald Tribune*, 26 juin 2006, 'It's time for global controls of small arms'. Le Professeur Sen est ancien Président et maintenant conseiller honoraire d'Oxfam International.

© Amnesty International, le Réseau d'Action international sur les armes légères, et Oxfam International, octobre 2006

Ce rapport a été écrit pour la campagne *Control Arms* par Edmund Cairns d' Oxfam GB avec l'aide de Robert Parker, Oliver Sprague, Simon Gray et Michael Bailey d'OGB et Brian Wood et Helen Hughes d'Amnesty International. La Omega Research Foundation a beaucoup contribué aux recherches sur la production et les ventes d'armes. Amnesty International et RAIAL ont contribué au contenu additionnel.

Le texte peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur du droit d'auteur demande que toute utilisation lui soit signifiée aux fins d'évaluation des impacts. Pour copie à d'autres fins, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être obtenue et des frais peuvent être demandés.

Des copies sont disponibles au téléchargement sur www.controlarms.org

AI Index – POL 34/006 /2006



Amnesty International est un mouvement indépendant de personnes volontaires engagées travaillant pour les droits humains, qui compte plus de 1 500 000 membres, sympathisants et souscripteurs dans plus de 150 pays et territoires. Il possède des sections nationales dans 54 pays, dans chaque région du monde.

E-mail : info@amnesty.org.uk



Le Réseau d'Action international sur les armes légères est un mouvement mondial contre la violence armée – plus de 500 organisations de la société civile travaillant dans 100 pays pour stopper la prolifération et le mauvais usage des armes de petit calibre et armes légères. Le RAIAL cherche à réduire l'impact des armes de petit calibre à travers le plaidoyer, la promotion du développement de réseaux régionaux et thématiques, l'appui à la création de compétences, et par la conscientisation.

E-mail : contact@iansa.org



Oxfam International est une confédération de 12 organisations qui travaillent ensemble dans plus de 100 pays pour trouver des solutions durables à la pauvreté et l'injustice : Oxfam Amérique, Oxfam Allemagne, Oxfam Australie, Oxfam-en-Belgique, Oxfam Canada, Oxfam Grande-Bretagne, Oxfam Hong Kong, Intermón Oxfam (Espagne), Oxfam Irlande, Oxfam Novib, Oxfam Nouvelle Zélande et Oxfam Québec.

E-mail : advocacy@oxfaminternational.org

Armes Sans Frontières

Pourquoi un commerce mondialisé a besoin d'un contrôle mondial



La prolifération anarchique des armes

Chaque année, les armes tuent en moyenne plus d'un demi-million d'hommes, de femmes et d'enfants. Des milliers d'autres personnes sont mutilées, torturées ou bien obligées de fuir leur domicile. La prolifération anarchique des armes attise les violations des droits humains, exacerbe les conflits et intensifie la pauvreté. Il est temps que les dirigeants du monde agissent.

Face à cette crise, Oxfam, Amnesty International, et le Réseau d'action international sur les armes légères (RAIAL) ont conjointement lancé une campagne pour demander un contrôle efficace des armes afin de véritablement libérer les populations de la menace de la violence armée.

Vous aussi, vous pouvez nous aider à mettre fin à ces violations terrifiantes.

Cliquez sur www.controlarms.org et signez la pétition la plus graphique et la plus importante du monde.

www.controlarms.org

contrôlez les armes

